



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

**24**<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 3 octobre 1997, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Oudovenko ..... (Ukraine)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Débat général

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le premier orateur est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. E. M. Herizo Razafimahaleo.

Avant de donner la parole au Ministre, je voudrais m'excuser auprès de lui de ne pas lui avoir donné la parole devant l'Assemblée générale au cours de la séance du matin. Je lui suis très reconnaissant d'avoir accepté de faire sa déclaration cet après-midi.

**M. Razafimahaleo** (Madagascar) (*interprétation de l'anglais*) : Le succès d'une session de notre Assemblée générale est fortement tributaire de son Président, principal catalyseur et conducteur de nos travaux durant la session; de la situation que lui lègue son prédécesseur; et, bien entendu, de la capacité de toute l'Organisation des Nations Unies de mettre en oeuvre d'une manière crédible, cohérente et durable les différentes décisions, résolutions et recommandations faites par l'Assemblée générale.

C'est dès lors un plaisir pour moi que de vous exprimer, Monsieur le Président, au nom de la République de Madagascar, nos plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente cinquante-deuxième

session de l'Assemblée générale. Vous pouvez être assuré de notre appui et de notre conviction que votre expérience avérée des affaires internationales est sans aucun doute un atout majeur pour le succès de votre mission.

Nous voudrions également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, dont nous avons admiré l'engagement tout au long de son mandat et dont le travail et les résultats forment une base solide sur laquelle s'appuieront et s'édifieront cette session et celles à venir.

Enfin, je voudrais réaffirmer à notre Secrétaire général et à son équipe notre grande estime et notre encouragement pour le travail hautement louable qu'ils ont accompli sur les propositions de réforme de l'Organisation Nations Unies en vue de faire de notre Organisation un organe encore plus crédible et plus efficace, capable de relever les défis du siècle prochain. Ce serait donc un motif de fierté légitime de voir à la fin de ce processus que les réformes majeures et positives de l'ONU auraient été réalisées sous le mandat d'un Secrétaire général africain de naissance.

*(L'orateur poursuit en français)*

Nul doute que la question de la réforme de l'Organisation des Nations Unies qui retient notre attention, un peu plus spécialement depuis la mi-juillet dernier, et qui est au centre de la plupart des interventions de ce débat général, confère à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée

générale, d'une part, l'ambiance d'une ruche laborieuse animée de l'effervescence précédant les grands événements et, d'autre part, un cachet particulier qui restera dans les annales de l'Organisation, en raison de l'importance des enjeux pour l'humanité tout entière.

Elle représente en effet, le point de départ d'un processus obligé dans la recherche de réponses à nos aspirations quant au devenir de notre Organisation, et ceci après l'engagement solennel que nos chefs d'État et de gouvernement avaient pris ici-même, il y a deux ans, d'œuvrer de concert à la promotion de la paix, du développement, de l'égalité, de la justice et de la compréhension entre les peuples, dans le cadre de la commémoration du cinquantième anniversaire des Nations Unies.

Ce processus de réforme est et devra être le reflet des mutations et des bouleversements profonds qui se sont produits dans le monde et qui ont fait que notre Organisation doit s'adapter et adapter ses structures aux réalités nouvelles de l'univers où nous vivons, cet univers marqué par la poussée de la mondialisation économique et par le renforcement de l'interdépendance entre les nations. La libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des informations augmente et s'intensifie. Les progrès technologiques permettent de véhiculer et de diffuser les idées, les cultures et les styles de vie.

Certains pays en développement ont connu une croissance économique rapide, s'intégrant dans la dynamique de l'économie mondiale. D'autres, et malheureusement ils sont encore trop nombreux, enregistrent une croissance lente, voire négative, et se marginalisent ainsi de facto du processus de globalisation en cours. La pauvreté et la famine touchent toujours un grand nombre de personnes. Et les chiffres, à ce sujet, sont éloquentes, puisqu'à notre époque où certains privilégiés surfent et naviguent sur Internet pour faire leurs achats, encore 800 millions de personnes par jour ne mangent pas à leur faim, selon une communication de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, lors du dernier Sommet mondial pour l'alimentation, de novembre dernier. Et je ne parle ni de maladies, ni d'analphabétisme ou de violences.

Les principes à la base de l'impulsion donnée au processus de rénovation sont donc notamment une conduite avisée des affaires publiques, une bonne gestion, la transparence et une démocratisation des relations internationales. À cet égard, Madagascar ne peut alors qu'accueillir favorablement cette démarche réformatrice, puisqu'elle s'érige à partir des mêmes valeurs et des mêmes idéaux dont mon gouvernement s'est inspiré dans sa quête du progrès social

et économique, afin de donner les meilleures conditions de vie au peuple malgache, dans une liberté plus grande.

À Madagascar en effet, nous nous efforçons de faire en sorte que le respect des droits de l'homme, la justice sociale, la participation de tous à l'effort de développement national ainsi que la mise en oeuvre de réformes économiques et la pratique de la démocratie, que tout ceci ne se confine pas au slogan politique et soit effectif. Le représentant que je suis, d'un gouvernement issu d'une alternance démocratique au pouvoir depuis maintenant sept mois, peut l'attester, en toute connaissance de cause.

Au stade actuel de la réflexion ouverte par les orientations soumises par notre Secrétaire général, un certain nombre de points ont retenu notre attention, parmi lesquels je relèverai précisément la restructuration, la réforme financière et le Conseil de sécurité.

Concernant la restructuration, il est clair qu'un effort de regroupement des institutions du système des Nations Unies en vue d'une meilleure efficacité et d'une meilleure coordination doit être donné. Peut être considéré à ce titre le regroupement en une seule entité à Genève, par exemple, du Haut Commissariat des droits de l'homme et du Centre des droits de l'homme, pour renforcer la complémentarité dans les activités connexes de notre Organisation.

Il s'agirait, de l'avis de mon pays, d'accroître la transparence et d'instaurer une culture du partage des économies que la réforme de l'administration du Centre permettra éventuellement de réaliser, dans le but d'éviter par tous les moyens, le non-respect de la démocratie, cause fondamentale des violations graves de droits de l'homme dans le monde. De même, les secours humanitaires que l'ONU continue d'apporter aux pays pour faire face aux catastrophes naturelles gagneraient en efficacité avec la mise en place d'un bureau de coordination des situations d'urgence assorti d'un mécanisme d'intervention approprié.

Et je saisis au passage cette occasion pour réitérer les remerciements de mon gouvernement, à l'endroit de ceux qui n'ont pas hésité à assister Madagascar dans sa lutte contre l'invasion acridienne dans la partie sud de l'île, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial, l'Agency for International Development des États-Unis, la Banque mondiale ainsi que les pays amis tels que le Japon, l'Allemagne, la France, la Norvège, le Royaume-Uni, et d'autres encore.

Ma délégation qui se félicite du renforcement de certaines activités de l'action des Nations Unies et de l'intégration de nouvelles priorités, souscrit à la conclusion de la cinquante-troisième session de la Commission des droits de l'homme, selon laquelle les droits de l'homme sont indissociables de la promotion de la paix, de la sécurité, de la prospérité économique et de l'équité sociale.

Elle réaffirme en conséquence, que l'action menée par les Nations Unies en matière de droits de l'homme, doit être considérée comme une composante de l'action de l'Organisation dans le domaine de la diplomatie préventive, et que les opérations de surveillance des droits de l'homme menées par l'ONU doivent promouvoir le respect de ces droits de l'homme, afin de pouvoir rétablir la stabilité sociale, la reconstruction et le relèvement des sociétés après les périodes de conflit.

À cet égard, la restructuration du Secrétariat devrait prendre en compte toutes les conceptions des droits de l'homme, conformément aux acquis de la Conférence de Vienne qui, comme nous le savons, a consacré l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme ainsi que la promotion du droit au développement.

Ma délégation appelle toutefois à une plus grande vigilance sur ces questions de droits de l'homme, dont les festivités du cinquantième anniversaire de sa Déclaration universelle commenceront le 10 décembre prochain, compte tenu des conséquences que la gestion internationale des droits de l'homme peut avoir sur la souveraineté des États, notamment lorsqu'elle est assortie de mesures dites de surveillance, voire de conditionnalité, sous couvert de préoccupations humanitaires.

La réforme ne doit pas être non plus réduite à un simple exercice de diminution de coûts, mais tendre avant tout à renforcer le rôle de l'Organisation, et surtout à augmenter son efficacité. Ainsi, Madagascar reconnaît la nécessité de renforcer le rôle de l'Assemblée générale qui demeure, à nos yeux, le forum privilégié des États où sont discutées les questions essentielles relevant aussi bien de la paix que de la sécurité et du développement. En cette ère où l'on prône les vertus de la démocratisation, l'Assemblée générale est en effet, en l'état actuel des choses, le seul organe à même d'assurer au plus grand nombre de faire entendre leurs voix sur l'échiquier mondial et, partant, une participation effective à la gestion des affaires du monde.

La Charte pourrait alors être amendée de façon à donner plus de pouvoir à l'Assemblée générale, pour qu'elle puisse jouer un rôle plus important aux côtés du Conseil de

sécurité, notamment dans le processus du maintien de la paix. Nous approuvons, à ce titre, l'initiative du Secrétaire général de mettre en place une commission ministérielle pour examiner les changements éventuels à apporter.

Concernant la réforme financière, dans leurs interventions plusieurs de mes éminents préopinants, parmi lesquels je citerai le Premier Ministre du Pakistan, avaient fait notamment remarquer qu'une des faiblesses essentielles de l'Organisation des Nations Unies provient du fait que certains membres sont censés payer leurs cotisations intégralement et inconditionnellement, alors que d'autres retardent leur paiement en le subordonnant à telle ou telle raison, déclarée ou non.

Pour sa part, Madagascar souhaiterait faire appel à ce que j'appellerai un code de bonne conduite ou à un civisme financier, afin de remédier à cette situation. Nous appuyons, dans ce cadre, le principe selon lequel le financement de l'ONU doit faire partie intégrante du processus de réforme. Par ailleurs, le barème des quotes-parts ou la clef de répartition devrait refléter la capacité de paiement de chaque État, comme il est appliqué dans la plupart, sinon dans la totalité des organisations dans le monde, et ce, au nom de l'équité pure et simple. Il est évident que, dans notre esprit, ce barème ne sera pas figé et qu'une clause spécifiera qu'une révision par pays pourra être effectuée dès que le besoin s'en fera sentir, c'est-à-dire au fur et à mesure de l'évolution de la capacité de paiement de chacun.

Enfin, nous saluons la volonté du Secrétaire général d'affecter plus de ressources prévisibles au financement du développement, de susciter une augmentation globale de l'aide publique au développement (APD) et de créer un bureau de financement du développement chargé d'allouer ce qu'on a appelé les dividendes des réformes aux pays en développement.

Sur le Conseil de sécurité, ce serait un euphémisme que de dire que la composition actuelle de cet organe ne reflète plus la réalité. Ainsi, pour ne parler que de notre continent, bien que l'Afrique recense le plus grand nombre d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, le continent ne s'est vu attribuer aucun siège permanent au Conseil de sécurité jusqu'à ce jour, et le continent n'a pas été davantage consulté ni pris en considération au moment de la première révision du Conseil en 1965.

Madagascar adhère à la position de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et opte pour l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité fondé sur la démocratisation, la transparence et la représentation géographique

équitable. L'augmentation du nombre des États Membres de l'ONU et la nécessité d'améliorer son fonctionnement, ses méthodes de travail et ses relations avec les États non membres du Conseil s'avèrent impératives pour refléter la réalité actuelle et surtout pour permettre aux Nations Unies de prêter une oreille attentive aux problèmes des pays pauvres et démunis. Il devrait également y avoir un renforcement des rapports entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, de façon à ce que les décisions relatives à la paix et à la sécurité internationales tiennent compte des facteurs sociaux.

À cet égard, ma délégation se réjouit de la décision du sous-groupe de travail du Groupe africain dirigé par l'Égypte qui, à l'heure actuelle, est en train d'étudier les modalités d'application du système dit de rotation aux deux sièges de membres permanents qui seront éventuellement attribués à l'Afrique, selon la Déclaration du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA à Harare.

Concernant le droit de veto, cette question ne doit pas, à notre sens, être examinée séparément de celle de l'élargissement de la composition du Conseil. Par ailleurs, en vertu des principes de démocratie appuyés par la communauté internationale dans son ensemble, il serait logique soit d'étendre le droit de veto à tous les membres permanents, soit purement et simplement de l'abolir.

Par ailleurs, nous réaffirmons haut et fort que toute question relative à la réforme du Conseil de sécurité devra faire l'objet d'un vote à la majorité des deux tiers des États Membres, conformément aux dispositions de l'Article 108 de la Charte. Toute initiative tendant à présenter une simple résolution à l'encontre de cela serait préjudiciable pour l'Organisation et pour ses Membres.

Les 15 domaines prioritaires qui ont fait l'objet d'actions et de recommandations de la part du Secrétaire général de l'ONU tentent effectivement de répondre aux exigences de notre monde d'aujourd'hui. Ma délégation est certaine que les commentaires et les propositions de l'Assemblée générale sur le fond constitueront autant d'apports, propres à activer la mise en application des initiatives prises, afin que notre Organisation puisse être en phase des exigences de notre temps et surtout des attentes de nos peuples. En tout cas, Madagascar, dans le cadre des forums régionaux auxquels elle appartient, s'attelle à l'examen des propositions du Secrétaire général, dans un esprit de dialogue constructif et sans a priori aucun.

Cependant, je ne pourrais parler de sécurité et de paix internationales sans exprimer mon inquiétude face à la

lenteur du processus des négociations en vue de parvenir à un accord général sur tous les aspects de la réforme du Conseil de sécurité. Inquiétude car, malgré la mise en place d'un département pour le désarmement et de régulation d'armes annoncé dans les propositions de réformes, le Conseil resterait toujours, aux termes de la Charte, l'organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales. Toutefois, le Gouvernement malgache se félicite du fait que la coopération entre l'ONU et l'OUA dans le domaine de la paix a été citée dans le rapport du Secrétaire général à la cinquante-deuxième session et aussi lors des interventions à l'occasion de la séance ministérielle du Conseil de sécurité sur la situation en Afrique, jeudi dernier. Nous notons ainsi avec satisfaction la ferme volonté du Secrétaire général de l'ONU d'intensifier et d'étendre cette coopération à toutes les activités relatives au maintien de la paix, y compris la prévention des conflits. Et dans ce cadre, nous ne pouvons que nous réjouir du projet du Secrétaire général de l'ONU de désigner un représentant basé à Addis-Abeba. Et il importe ici de souligner que non seulement la conjonction, mais aussi la coordination des efforts de l'OUA qui dispose d'un Mécanisme central de prévention et de règlement des conflits avec ceux du Conseil de sécurité, sont primordiales en vue d'éviter des actions contradictoires. Ceci me permet de rappeler que l'OUA a accueilli favorablement le principe du renforcement des capacités africaines dans le maintien de la paix que la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis d'Amérique ont conjointement proposé d'apporter.

Enfin, ma délégation se félicite des négociations faites jusqu'ici sur les mesures de désarmement nucléaire, la limitation et la réduction progressive des armes classiques et, notamment, les mines antipersonnel. Et sur ce dernier point, Madagascar a émis un vote positif aux résolutions de l'Assemblée générale sur le moratoire sur l'exportation des mines. Nous accueillons avec satisfaction l'accord intervenu à Oslo sur le texte d'une convention visant l'élimination complète des mines antipersonnel et l'engagement de la Norvège de fournir 100 millions de dollars des États-Unis pour les activités de déminage et d'assistance aux victimes.

À cet égard, mon pays fait appel aux États qui possèdent des arsenaux militaires pour qu'ils continuent résolument à prendre des mesures vers le désarmement général et complet. La participation de tous les États à ce processus de désarmement avec la collaboration du Département du désarmement et de la régulation des armements, dont la mise en place fait partie du programme de réformes, apportera une contribution inestimable au relâchement des tensions mondiales.

Cette détermination internationale serait également source d'entraide et de coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée. En effet, les organisations criminelles transnationales ont existé depuis fort longtemps mais la mondialisation des relations internationales, l'économie, le commerce, les télécommunications et les progrès rapides de la technologie ainsi que la disparition des blocs idéologiques ont favorisé l'expansion des activités des organisations criminelles transnationales et augmenté leur puissance au point de constituer une menace permanente pour le fondement et la sécurité intérieure des États, pour leurs patrimoines culturels et artistiques, ainsi que pour l'environnement planétaire. Et aujourd'hui, on assiste à l'apparition de nouvelles formes de criminalité transnationale : blanchiment ou investissement des capitaux générés par des activités généralement interconnectées telles que trafic de stupéfiants, corruption, trafic d'armes, terrorisme, trafic de matières nucléaires et de produits toxiques, trafic de ressources naturelles protégées, trafic d'êtres humains, prélèvement d'organes et j'en passe.

De ce point de vue, les pays les plus faibles en matière de capacités économiques, institutionnelles, matérielles et technologiques sont les plus vulnérables, particulièrement les pays en développement en général et les pays africains en particulier, car l'effet mécanique induit par les performances des pays développés dans la prévention et la lutte contre la criminalité organisée les condamneront à devenir des aires nouvelles d'expansion.

Il est donc très urgent de rechercher une riposte efficace à cette menace, par la définition d'un objectif commun dans une unité de vues et dans la cohérence des actions, par l'établissement ou le renforcement de la coopération en matière des échanges d'expérience et de savoir-faire, par l'intensification des échanges d'informations, mais surtout par la promotion active et soutenue de la coopération avec les instances internationales ou régionales en matière d'assistance technique institutionnelle et de soutien logistique. Quoi qu'il en soit, nous prenons note de l'importance spéciale accordée par le Secrétaire général à la nécessité d'améliorer la capacité du système dans la lutte contre le trafic des drogues et le terrorisme.

La paix est avec le développement l'une des principales missions des Nations Unies. Mon pays, qui réaffirme son attachement indéfectible au principe du règlement pacifique des différends, est profondément préoccupé par les menaces qui déstabilisent la paix dans le monde, principalement en Afrique.

Ainsi, en ce qui concerne la République du Congo, Madagascar lance un appel aux protagonistes pour un dialo-

gue en vue d'un cessez-le-feu définitif, conformément à l'esprit du Sommet de Libreville, tenu les 14 et 15 septembre 1997, et afin de permettre le déploiement, sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de la force internationale d'interposition recommandée par le Sommet.

Pour ce qui est de la crise interne aux Comores, voisin immédiat de Madagascar, nous appuyons les efforts du Secrétaire général de l'OUA ainsi que ceux de la Ligue arabe et de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous réaffirmons par ailleurs notre soutien à la République fédérale islamique des Comores, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Nous appuyons à cet égard la tenue d'une conférence internationale pour la restauration de la paix dans cette république soeur et nous avons fait part de la disposition de Madagascar à être associée à toutes les initiatives dans ce sens.

Toujours en Afrique, Madagascar se réjouit de l'instauration de dialogues directs entre le Maroc et le Front POLISARIO qui viennent d'être couronnés par l'Accord de Houston, le tout grâce à la médiation avisée de M. James Baker. Ceci constitue à nos yeux un jalon majeur sur la voie du règlement de la question du Sahara occidental qui n'a que trop duré.

Au Moyen-Orient, Madagascar lance également un vibrant appel aux parties concernées pour qu'elles tentent de sauvegarder les acquis du processus de paix. Et l'arrêt de l'installation par Israël de nouvelles colonies de peuplement en constitue à notre sens un élément essentiel.

Enfin, nous renouvelons notre appui aux concepts de la réunification de la Corée et saluons les avancées qui commencent à poindre dans ce sens.

Au cours des conférences organisées par les Nations Unies sur les droits de l'homme, l'environnement, la population, le développement social, les femmes, etc., nous avons réussi à obtenir des engagements mondiaux très importants dont nous devons assurer le suivi. Nous avons abouti à un consensus international sur la nécessité de veiller à ce que les réalités écologiques et les priorités en matière de politiques environnementales soient prises en considération dans les changements structurels en cours dans l'ordre économique international. Pour être plus précis, il nous faut intégrer les facteurs écologiques, condition préalable au développement durable, aux priorités économiques. À cet égard, Madagascar encourage les efforts qui ont été déjà consentis par des organisations internationales de financement du développement et par des gouvernements.

Nous sommes convaincus que la mise en oeuvre intégrale des dispositions énoncées dans le document de base «Action 21» pour la conduite d'actions concrètes et rapides verra son essor dans les recommandations du Secrétaire général dans son programme de réformes.

L'occasion m'est ici donnée pour terminer de rappeler ce que j'ai déjà dit lors de la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. En effet, tout en réaffirmant notre entière adhésion aux principes de l'intérêt mutuel et des responsabilités communes mais différenciées des pays développés et des pays en développement contenus dans la Déclaration de Rio et à sa mise en oeuvre intégrale, nous avons demandé que les pays développés respectent les engagements qu'ils ont pris à Rio de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement; deuxièmement, que le Fonds pour l'environnement mondial soit restructuré et suffisamment reconstitué en vue de faciliter l'accès à ses ressources; et surtout, troisièmement, qu'à l'instar des concepts de «prime à la démocratie» ou autre «prime à l'ajustement et aux réformes économiques», une prime à l'environnement soit consentie aux pays les moins avancés qui s'attellent à protéger leur environnement pour permettre à ces pays les moins avancés d'accélérer l'éradication de la pauvreté, principale cause et principale conséquence de la destruction de leur environnement.

Et à cette époque, nous avons posé la question de savoir si, sous sa forme actuelle, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) disposait des prérogatives suffisantes pour imposer des sanctions ou accorder des primes, ou s'il fallait en renforcer le mandat ou créer une nouvelle structure dotée des pouvoirs adéquats.

Pour sa part, Madagascar, et nous ne le répéterons jamais assez, est fière de se conformer aux mesures préconisées par Action 21, voire de les dépasser en sa qualité de pays sanctuaire d'une nature et sanctuaire de la Nature et recelant à ce titre des richesses et spécificités rares sinon uniques au monde en terme de faune et de flore.

Nous formons le voeu qu'à Kyoto, en décembre prochain, des engagements fermes soient pris pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qui réchauffent notre planète et contribuent ainsi à une détérioration encore plus accrue de notre environnement.

Il ne tient qu'à nous pour que notre session soit celle de la réforme, comme l'a souhaité notre Secrétaire général, ou alors celle d'une simple session parmi tant d'autres où

les intervenants font assaut de rhétorique oratoire ou au mieux d'engagements verbaux sans suite concrète. Madagascar est persuadée que nous saurons à temps faire le bon choix pour la consolidation de nos idéaux.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est S. E. M. Fayez Tarawneh, Ministre des affaires étrangères de la Jordanie.

**M. Tarawneh** (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : J'éprouve un vif plaisir à commencer ma déclaration en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que le Gouvernement et le peuple de votre pays ami, de votre élection à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que vous saurez diriger les débats de cette session avec efficacité et compétence, étant donné votre talent et votre expérience des affaires diplomatiques et internationales.

Je voudrais également exprimer notre profonde gratitude à votre prédécesseur, M. Razali Ismail, pour la façon éminente dont il a conduit avec succès les affaires de la cinquante et unième session qui vient de s'achever.

C'est également pour moi un plaisir de féliciter chaleureusement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son élection au poste de Secrétaire général de l'ONU, au début de l'année. Je lui souhaite beaucoup de succès et je souhaite que notre Organisation puisse progresser et prospérer sous sa direction.

Depuis le lancement du processus de paix au Moyen-Orient, la Jordanie a strictement respecté les objectifs et les termes du mandat de ce processus, qui a commencé à Madrid en 1991 avec la participation de toutes les parties concernées. Après avoir récupéré son territoire et ses eaux en vertu du traité de paix signé avec Israël en octobre 1994, la Jordanie a continué de jouer son rôle de pivot dans le processus et a poursuivi ses efforts avec les autres parties en vue d'atteindre les objectifs souhaités d'établissement d'une paix juste, complète et durable qui sera acceptée, préservée et protégée par les générations futures. Nous sommes convaincus que la durabilité de la paix est étroitement liée à la nécessité d'une paix juste et complète. Nous disons «complète» au sens large, c'est-à-dire, que toutes les parties au conflit sans exception doivent y participer et tous les aspects du conflit doivent être examinés, qu'il s'agisse des causes inhérentes ou de celles qui sont apparues et se sont aggravées au cours des différentes phases du conflit.

La Jordanie a toujours souligné son adhésion aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolu-

tions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), comme étant le mandat de base du processus de paix, ainsi qu'au principe de la restitution du territoire arabe occupé en échange de la paix. Sur cette base et sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, de la légitimité et de la justice, nous demandons que reprennent les négociations sur le volet israélo-syrien et sur le volet israélo-libanais. Nous avons également déployé et continuons de déployer tous nos efforts en vue de la mise en oeuvre des accords intérimaires et de la reprise des négociations sur le statut définitif sur le volet palestinien. Nous le faisons parce que nous sommes fermement convaincus que le processus de paix ne sera ni complet ni juste si les Israéliens et Palestiniens n'arrivent pas à un règlement juste de la question de Palestine, y compris le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et la création d'un État indépendant sur son territoire national.

Jérusalem, ville de la paix, qui est le siège des Lieux saints des trois religions divines, vers laquelle les coeurs des croyants du monde entier se tournent, mérite la plus grande attention de notre part, en vue de parvenir à un règlement satisfaisant qui assure à tous la liberté d'accès aux Lieux saints, préserve le caractère sacré de la ville et la maintient en tant que symbole de la paix entre les peuples du monde. Nous affirmons que Jérusalem-Est est une ville palestinienne arabe occupée à laquelle s'applique la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, comme elle s'applique à tous les territoires arabes occupés.

Si le problème de la sécurité est un obstacle important à la paix, les mesures de confiance et le rétablissement de la paix sont les meilleurs moyens de parvenir à la sécurité individuelle et régionale ainsi qu'à la stabilité au Moyen-Orient. Il n'y a pas de paix sans sécurité ni de sécurité sans paix.

En conséquence, de cette tribune internationale, nous lançons un appel à Israël — État avec lequel nous avons conclu un traité de paix — afin qu'il fasse tout ce qui est possible pour établir et consolider la confiance avec les peuples de la région en général et avec le peuple palestinien en particulier. Un premier pas dans ce sens serait l'abandon, dans le domaine de la sécurité, du langage de la force, du langage du siège et de la restriction des moyens d'existence du peuple palestinien. En même temps, Israël doit respecter la quatrième Convention de Genève, en renonçant à la politique de peuplement et de création d'un nouveau fait accompli sur le territoire palestinien, notamment ses tentatives visant à modifier la composition démographique et le caractère religieux, historique et culturel des territoires occupés, y compris Jérusalem. Nous demandons également

à Israël d'appliquer, dans la lettre et l'esprit, les accords conclus avec la partie palestinienne, le plus rapidement possible, car le retard et le siège aboutiront à un état de désespoir dans lequel il devient impossible de maîtriser l'extrémisme et de l'empêcher de porter atteinte à la sécurité et la stabilité. Évidemment, l'extrémisme se nourrit de ces politiques pour atteindre ses objectifs contraires à la paix.

D'autre part, en vue d'instaurer la confiance avec les gouvernements et les peuples de la région, Israël se doit d'abandonner la production et la mise au point d'armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, d'autant que tous les États du Moyen-Orient, à l'exception d'Israël, sont maintenant parties au Traité sur la non-prolifération d'armes nucléaires (TNP). Le monde entier reconnaît que la situation qui prévaut actuellement dans la région est en fait une situation unique et sans précédent dans les autres régions du monde. Un seul État a le monopole des capacités nucléaires, alors que les autres États de la région sont liés par des traités et par le droit international.

La présence d'armes nucléaires étant un obstacle majeur qui empêche le processus de paix d'atteindre ses objectifs, la solution idéale à ce problème serait de supprimer cet obstacle en créant au Moyen-Orient une zone exempte de toutes les armes de destruction massive.

Dans ce contexte, qu'il me soit permis d'annoncer la décision du Gouvernement jordanien d'adhérer à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Cette décision découle de la conviction de la Jordanie que les armes, y compris toutes les armes de destruction massive, ne créent pas la sécurité et ne rétablissent pas la stabilité dans la région du Moyen-Orient, ou dans toute autre région du monde, à moins qu'une entière confiance n'existe entre ses gouvernements et ses peuples.

Les Iraquiens n'ont plus aucun espoir de mettre fin à leur souffrance continuelle provoquée par l'embargo qui leur a été imposé depuis sept ans. Les Iraquiens ont suffisamment souffert et ils ont connu suffisamment de peine. Il est grand temps que notre Organisation internationale prenne des initiatives pour alléger leur souffrance et panser leurs plaies, de façon qu'ils puissent retrouver leur gagne-pain et contribuer à nouveau au développement et à la prospérité de la région.

En lançant cet appel grave et sincère pour la levée de l'embargo imposé au peuple iraquien, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq. Nous demandons également au Gou-

vernement iraquien de mettre intégralement en oeuvre toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de s'efforcer de trouver une solution au problème des Koweïtiens prisonniers ou portés disparus, pour ouvrir la voie au rétablissement de relations normales et amicales entre les États de la région sur la base du respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États.

Le peuple libyen souffre du blocus de la même manière que le peuple iraquien. Depuis que les sanctions ont été imposées à la Libye, le peuple libyen souffre en raison de l'interdiction des vols. Voilà pourquoi nous demandons qu'on recherche un règlement pacifique à ce problème découlant de la tragédie de Lockerbie, dans le cadre du droit international et de la légitimité internationale.

Nous demandons à l'Iran d'engager des négociations sérieuses avec les Émirats arabes unis en vue de parvenir à un règlement pacifique, garantissant le retour des trois îles occupées, Abou Moussa, Grande Tumb et Petite Tumb, aux Émirats arabes unis, ce qui contribuerait efficacement à l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe.

Depuis le début de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, la Jordanie a joint sa voix à celles de tous les États qui ont demandé qu'un terme soit mis aux souffrances du peuple de la nouvelle République de Bosnie-Herzégovine. Ce drame a choqué la conscience du monde entier et ému la communauté internationale qui avait nourri de grands espoirs à la suite de la conclusion de l'Accord de paix de Dayton. Nous réaffirmons que la paix, la sécurité et la stabilité en Bosnie et bien sûr, dans toute la région des Balkans, dépendent largement de la mise en application complète et honnête de cet Accord. Il est indispensable que la communauté internationale s'engage fermement à faire en sorte que le processus de paix devienne une réalité irréversible et qu'elle assume sa responsabilité à cet égard, notamment pour ce qui est de fournir une assistance suffisante afin d'appuyer les efforts de reconstruction en Bosnie-Herzégovine et d'assurer une gestion efficace des entreprises publiques, comme cela est prévu dans l'Accord de Dayton. Cet appui pourrait largement contribuer à préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie.

La question des réfugiés palestiniens, dont la solution a été reportée aux négociations sur le statut définitif, est un des problèmes les plus complexes auxquels est confrontée la région du Moyen-Orient. Toutefois, il est regrettable que la communauté internationale ne lui accorde pas l'attention qu'il mérite. La crise financière dans laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les

réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) s'aggrave chaque année davantage sans qu'une solution n'ait été trouvée. L'UNRWA a été contraint cette année d'annoncer des mesures d'austérité occasionnant une importante compression des services offerts aux réfugiés palestiniens, notamment la cessation immédiate d'octroyer des bourses financées au titre du budget ordinaire, l'arrêt de tous les remboursements des frais médicaux et de l'orientation vers des hôpitaux depuis ces deux derniers mois, la suspension d'une aide financière d'urgence et l'interruption de la reconstruction de logements au titre du budget ordinaire, le terme mis à la création de nouveaux postes, qu'ils soient internationaux ou locaux, le gel du recrutement de fonctionnaires internationaux et des nominations à des postes locaux, excepté pour ceux qui sont considérés comme étant indispensables à la poursuite des opérations. En outre, un plan prévoyant le paiement des frais de scolarité par les étudiants se trouvant dans les zones d'opération de l'UNRWA est actuellement à l'étude.

Bien que toutes ces mesures aient été temporairement suspendues à la suite des promesses faites par certains pays donateurs récemment réunis avec l'UNRWA et les pays d'accueil à Amman d'augmenter leurs contributions volontaires à concurrence d'un montant suffisant pour combler le déficit de cette année qui s'élève à 20 millions de dollars, le danger de réduire les services demeure tant qu'aucune solution définitive n'aura pas été trouvée, compte tenu des exigences de l'accroissement démographique naturel des populations réfugiées auxquelles il faut répondre et du facteur d'inflation.

Depuis qu'a commencé cette tragédie des réfugiés il y a plus de cinq décennies, la Jordanie, parmi tous les pays hôtes, est celui qui a porté le plus lourd fardeau. Le nombre des réfugiés se trouvant en Jordanie s'élève à 1,5 million, dont 20 % vivent dans des camps de réfugiés dépendant de l'UNRWA, les autres étant dispersés dans les villes et les villages jordaniens. Conscient de ses responsabilités humanitaires, le Gouvernement jordanien a fourni tous les services nécessaires pour les réfugiés, notamment dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, de la santé, de l'aide sociale et financière, sans parler de la sécurité publique et des services de défense civile. Ainsi, en dépit de ses maigres ressources et de ses moyens limités, la Jordanie dépense environ 340 millions de dollars par an au titre des services fournis aux réfugiés, ce qui équivaut à près de la totalité du budget de l'UNRWA. En outre, le Gouvernement jordanien a élaboré un plan stratégique, appelé «enveloppe de sécurité sociale» qui est destiné à financer le développement d'infrastructures dans les camps de réfugiés et les zones désavantagées, à favoriser un développement durable



et à lutter contre la pauvreté. Dans le cadre de ce plan, le montant total des ressources affectées aux camps de réfugiés s'élèvera à près de 240 millions de dollars, qui seront utilisés pour la reconstruction des systèmes d'adduction d'eau, le traitement des déchets solides, les systèmes d'égouts, les usines de purification de l'eau, des projets routiers et électriques et la fourniture de services publics essentiels.

Tout en affirmant que l'amélioration du niveau de vie des réfugiés palestiniens ne limite en rien leurs droits politiques au retour et à l'octroi de compensations comme cela est prévu dans la résolution 194 (III) de 1948, la Jordanie réaffirme que l'appui qui doit être apporté à l'UNRWA relève de la responsabilité collective de la communauté internationale. Elle souligne que la question des réfugiés a en outre des dimensions juridiques, politiques et humanitaires et que le fait de ne pas en assumer la responsabilité humanitaire risquerait d'avoir des conséquences négatives sur la responsabilité politique.

C'est pourquoi mon pays affirme du haut de cette tribune qu'il importe de s'atteler à cette tâche et de ne ménager aucun effort pour continuer à dispenser les services fournis par l'UNRWA aux réfugiés palestiniens jusqu'à ce que nous parvenions à résoudre de manière durable, juste et globale leurs problèmes. Nous lançons un appel pour que cessent les tentatives visant à mettre fin aux activités de l'UNRWA, à suspendre ses opérations, à limiter la gamme des services offerts aux réfugiés ou à transférer ces tâches et responsabilités à un autre organisme, car cela ne pourrait avoir que des conséquences négatives sur les aspects politiques et juridiques de la question des réfugiés. Cela risquerait en outre de compromettre le processus de paix et la stabilité dans la région.

Nous insistons pour que soient respectés la lettre et l'esprit de la résolution 194 (III) sur la question des réfugiés adoptée en 1948 par l'Assemblée générale, ainsi que de la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité qui demandait que soit facilité le retour des personnes déplacées. Nous exhortons les pays donateurs à honorer les engagements pris avec l'UNRWA et à accroître le montant de leurs contributions à un niveau correspondant à l'augmentation naturelle du nombre des réfugiés. Nous lançons en outre un appel à la communauté internationale en général et aux donateurs potentiels en particulier, pour qu'ils accordent l'attention voulue à cette question.

Le problème des réfugiés nous rappelle le droit international humanitaire en général et la nécessité de l'appliquer pleinement. Cette question a toujours suscité beaucoup d'intérêt en Jordanie. Depuis 1981, la Jordanie a présenté un

projet de résolution à la Troisième Commission intitulé «Un nouvel ordre humanitaire international», demandant que le droit international humanitaire soit pleinement appliqué et respecté. Mon gouvernement a également modifié certaines lois en vue d'accorder la priorité à l'application de ce droit. Je rappelle ici l'appel lancé par S. A. R. le Prince héritier de Jordanie, pour que nous oeuvrions avec la communauté internationale en vue de créer ce nouvel ordre humanitaire international.

Le rapport du Secrétaire général intitulé : «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» qu'il a présenté en juillet dernier, constitue une base solide pour lancer le processus de réforme et élaborer un plan précis pour l'avenir, qui concrétiserait un désir sérieux et réel de changer pour le mieux.

Le rapport passe en revue les principales fonctions stratégiques de l'Organisation et fournit pour chacune d'elles des propositions bien définies ouvrant la voie de la réforme et permettant aux États Membres de devenir véritables partenaires pour permettre à l'Organisation de mieux se préparer à traiter des crises humanitaires et politiques, d'être plus efficace, mieux qualifiée pour jouer un rôle plus dynamique dans les domaines prévus par la Charte et plus apte à répondre aux nouvelles données sécuritaires, économiques, politiques et sociales du monde actuel. La Jordanie demande l'admission aux Nations Unies de tous les États épris de paix, conformément à l'Article 4 1) de la Charte, afin d'assurer l'universalité de cet instrument.

Le Royaume hachémite de Jordanie, tout en appréciant à leur juste valeur les efforts investis par le Secrétaire général dans la préparation de son plan, souligne que la réforme n'a pas simplement pour but de réduire les coûts de l'Organisation ou d'examiner les moyens d'alléger les mécanismes. Elle va bien au-delà et vise à réactiver le rôle de l'Organisation pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités et d'assumer ses fonctions avec le maximum d'efficacité, de transparence et de crédibilité. Nous pensons, tout comme le Secrétaire général, que la réforme n'est pas un événement isolé mais un processus continu qui ne se borne pas à la mise en oeuvre de propositions figurant dans le rapport. Elle va jusqu'à englober l'orientation générale que prendra l'Organisation lorsque les propositions seront mises en application.

Le siècle à venir sera marqué par des changements mondiaux très profonds et très rapides. L'ONU doit être préparée à faire face à ces changements dans les cinq grands domaines correspondant aux principaux mandats des Nations Unies : la paix et la sécurité, les affaires économi-

ques et sociales, la coopération pour le développement, les affaires humanitaires et les droits de l'homme.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, nous constatons que la multiplicité et la diversité des conflits armés dans l'époque de l'après-guerre froide ont fait du Conseil de sécurité le pivot de l'action internationale afin d'instaurer la paix et la sécurité dans le monde. Voilà pourquoi il est très important de restructurer et de réformer le Conseil. Le Conseil de sécurité, créé après la Seconde guerre mondiale, ne reflète plus le rapport des forces prévalant dans le monde présent. Il convient aujourd'hui de revoir sa structure et son règlement intérieur. Ces dernières années, le Groupe de travail chargé de la restructuration et de la réforme du Conseil de sécurité a multiplié les initiatives pour parvenir à cet objectif.

Plusieurs concepts utiles et viables sont apparus dans le cadre de la réforme. Ce qui a manqué jusqu'ici, c'est la volonté politique collective nécessaire à mettre ces concepts en pratique. À cet égard, la Jordanie estime que toute nouvelle restructuration du Conseil doit tenir compte de la représentation des pays en développement dans le monde entier. Selon nous, le Groupe arabe, étant donné son rôle important et efficace, est habilité à occuper un siège permanent au Conseil de sécurité.

Il est clair que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continueront d'être l'une des activités les plus importantes de l'Organisation dans le but de renforcer la paix et la sécurité internationales. Compte tenu de sa foi en ce noble objectif, la Jordanie, sous la direction hachémite, a participé pendant de nombreuses années à ces activités, à telle enseigne qu'à un moment donné, sa contribution la plaçait au deuxième rang des pays fournissant des contingents.

Cependant, je dois souligner les difficultés d'ordre financier éprouvées par certains États fournissant des contingents, y compris la Jordanie, en raison de la crise financière de l'Organisation, crise due au non-versement des contributions en temps voulu. Du haut de cette tribune, je demande instamment à tous les États Membres de régler, sans condition, intégralement et en temps voulu, leurs contributions mises en recouvrement par les Nations Unies.

Par ailleurs, la Jordanie a participé aux accords relatifs aux forces en attente des Nations Unies. Nous avons été le premier pays à signer un mémorandum d'accord avec l'Organisation dans le cadre de ce système. Nous avons également participé activement à la concrétisation de l'idée visant à créer un siège pour les missions rapidement déployables afin de contribuer à améliorer la capacité de

l'ONU à réagir rapidement aux crises où qu'elles se produisent.

En ce qui concerne le désarmement et le contrôle des armements, les progrès réalisés dans le monde au cours de ces dernières années sont réellement encourageants. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été prorogé de façon indéfinie et se rapproche maintenant de l'universalité. L'année dernière, la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est venue s'ajouter à d'autres réalisations importantes en ce qui concerne la réduction des arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Fédération de Russie. Notre attention se porte maintenant sur la Conférence du désarmement dans l'espoir qu'elle débouchera sur un traité interdisant la production de matières fissiles utilisées dans la fabrication d'armes nucléaires et sur un autre traité fournissant des assurances de sécurité complète aux États non dotés d'armes nucléaires contre la menace ou l'utilisation d'armes nucléaires.

Le développement dans les domaines économique et social étant l'un des objectifs fondamentaux des Nations Unies, il est clair que la réforme des organismes des Nations Unies oeuvrant dans ces deux domaines — et en premier lieu le Conseil économique et social — doit faire l'objet d'une attention soutenue. Cette réforme devrait permettre d'améliorer la coopération internationale aux fins d'instaurer des politiques nationales efficaces orientées vers une croissance poussée dans tous les États Membres sans exception.

À l'aube du XXIe siècle, les caractéristiques les plus importantes de l'économie mondiale sont au nombre de deux : premièrement, la transition mondiale vers l'économie de marché et, deuxièmement, les rapides progrès techniques dans le domaine des technologies de la communication et de l'information transformant les connaissances en facteurs extrêmement importants de production. La nouvelle économie mondiale se caractérise également par une concurrence intense, par la vitesse, l'utilisation accélérée de l'information et la mondialisation accrue.

Cependant, nous devons nous demander comment trouver les moyens d'éviter les effets négatifs de la mondialisation, qui se traduisent notamment par la marginalisation de certains pays en développement à cause de la diminution de leurs exportations et du fardeau plus lourd de leur dette extérieure, et la marginalisation dans ces mêmes pays de certains groupes sociaux, en raison d'une répartition inéquitable des revenus, car la mondialisation ne tient pas compte des problèmes de ladite répartition, son objectif étant d'être le moteur de la croissance économique en général.

Étant donné cette situation, les pays industrialisés doivent accroître leur aide publique au développement au monde en développement, en vue d'apporter des solutions globales au problème de l'endettement extérieur, d'intégrer les pays en développement dans le système mondial de libre-échange et d'améliorer les termes de l'échange de ces pays.

Depuis la fin des années 80, la Jordanie, en tant que pays en développement, a été aux prises avec des problèmes économiques, aggravés encore par les crises et la guerre du Golfe au début de l'actuelle décennie. Cependant, grâce à l'application d'une politique d'ajustements structurels avec l'aide du Fonds monétaire international, la Jordanie a pu parvenir à des résultats qui ont dépassé ses attentes. Le déficit budgétaire a été substantiellement réduit ainsi que le montant de la dette extérieure et tous les indicateurs macroéconomiques sont mieux orientés.

Des progrès importants ont été réalisés dans le domaine de la privatisation et de la réforme des règlements financiers nationaux et du secteur bancaire, ce qui a donné au secteur privé la possibilité de participer efficacement à ce processus. La Jordanie est donc bien lancée sur la voie du développement. Elle a paraphé un accord de partenariat avec l'Europe et prend actuellement les mesures nécessaires aux fins de son intégration au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans cette perspective, nous faisons de notre mieux pour adapter notre économie et préparer sa pleine intégration au système mondial de libre-échange.

En association avec les pays frères arabes et d'autres pays du Moyen-Orient, nous redoublons d'efforts pour élargir le champ de la coopération, du commerce et des investissements dans la région. Nous avons réussi à attirer des investissements importants sur notre marché boursier ainsi qu'au profit d'autres projets industriels et touristiques. Le Gouvernement jordanien travaille dur pour supprimer les quelques restrictions qui demeurent et limitent encore le flux d'investissements régionaux et mondiaux, y compris toutes les restrictions sur les devises étrangères.

Tout le monde reconnaît la responsabilité historique qui nous incombe de préserver et de maintenir un environnement sain pour les générations futures, conformément aux principes adoptés lors du Sommet de la Terre. En dépit de ses ressources très limitées, la Jordanie s'est engagée à appliquer les principes de Rio et s'efforce, comme d'autres pays dans le monde, d'apporter sa contribution en tant que partenaire du développement durable.

Bien que nous nous soyons engagés, en tant que pays en développement, à faire ce qui nous est demandé dans le cadre de ce partenariat, il n'en demeure pas moins qu'à l'instar d'autres pays en développement, nous ne pouvons que constater une régression et des retards accumulés par les pays développés face aux obligations qui leur incombent dans le cadre de ce partenariat. Nous estimons également que la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale aura davantage servi à consacrer le constat de cette régression plutôt qu'à renforcer ces obligations et à coopérer pour faire en sorte que celles d'entre elles qui ne sont pas respectées le soient à l'avenir.

En conclusion, si l'instauration de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans ce monde est l'un des nobles objectifs de notre Organisation internationale, nous nous devons de créer des bases solides à cette fin, en atténuant la pauvreté, en luttant contre les maladies, l'analphabétisme, le chômage, et d'oeuvrer en vue de la création d'un environnement sain et d'un développement durable pour les générations à venir.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le Ministre des affaires étrangères des Maldives, S. E. M. Fathulla Jameel.

**M. Jameel** (Maldives) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de féliciter M. Oudovenko de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session. Son élection témoigne de la confiance et de l'espoir que cet organe a placés dans ses capacités à mener cette session à bien.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer toute la reconnaissance de ma délégation et ses remerciements à son prédécesseur, l'Ambassadeur Razali Ismail, pour la manière exemplaire dont il a assumé ses responsabilités et dirigé les travaux de l'Assemblée générale dans l'accomplissement de son mandat de Président.

Je saisis également cette occasion pour transmettre, au nom de ma délégation et en mon nom propre, nos chaleureux souhaits de bienvenue au nouveau Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan. Nous sommes convaincus que sa longue expérience de fonctionnaire international et sa grande connaissance du système des Nations Unies lui donneront toute la clairvoyance nécessaire pour s'acquitter de ses responsabilités avec justesse et fermeté. Il mérite toute l'assistance et l'appui de chacun des États Membres de cette Organisation.

Très enthousiastes à l'idée de mettre à profit les occasions créées par la fin de la guerre froide, nous nous sommes lancés dans une croisade pour revitaliser l'Organisation des Nations Unies, et en réformer le fonctionnement afin de la rendre plus performante et mieux à même de jouer le rôle central qui lui incombe en tant que garant de l'ordre mondial et peut-être pour ce qui est de façonner un nouvel ordre mondial pour l'avenir.

Cependant, tandis que nos discussions se poursuivent, nous demeurerons bien loin d'un consensus, ne fût-ce qu'en ce qui concerne la seule question de la restructuration du Conseil de sécurité, qui, j'en conviens, est une question importante et essentielle. À ce stade, cependant, nous devrions nous souvenir que dans notre approche de la réforme, il nous faut tenir compte de toute la gamme des activités politiques, sociales, économiques et juridiques de l'Organisation et de ses institutions spécialisées.

Il est plutôt décevant de constater qu'actuellement, l'accent est essentiellement mis sur la restructuration du Conseil de sécurité. De plus, les propositions qui ont été faites jusqu'à présent sur cette question sont malheureusement inadéquates et pour nombre d'entre elles, ne font que suggérer la création d'une nouvelle forme de particularité.

En l'absence d'une formule globale et juste, nous voudrions suggérer ce qui suit.

Premièrement, l'augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil, de la manière qui convient, en tenant compte de l'élargissement de la composition des membres et de sa diversité actuelle.

Deuxièmement, l'amendement au paragraphe 2 de l'Article 23 de la Charte, afin de permettre aux membres non permanents du Conseil d'être réélus pour un nombre indéfini de mandats consécutifs, de façon que ceux qui souhaitent un siège au sein de cet important organe de manière continue puissent le faire, pour autant qu'ils bénéficient de la confiance et du soutien des États Membres.

Troisièmement, la promotion du consensus entre les membres permanents du Conseil de sécurité sur un accord qui permettrait d'éliminer ou de réduire l'appréhension commune provenant de la crainte d'une utilisation à mauvais escient du droit de veto.

Ma délégation salue les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU afin d'apporter des réformes au fonctionnement financier et administratif dont l'Organisation a tant besoin. Les propositions qu'il a présentées à l'Assem-

blée générale, le 16 juillet 1997, méritent un examen attentif, car elles contiennent des dispositions de grande portée et constructives qui permettront à l'Organisation d'être au moins libérée des difficultés qu'elle rencontre actuellement.

L'enthousiasme né de la fin de la période de la guerre froide nous a également donné la possibilité de nous rencontrer à l'occasion de plusieurs conférences internationales pour traiter de certaines questions qui nous préoccupent véritablement. Parmi ces questions figurent : l'environnement, le développement social, la population, les femmes, les établissements humains et la sécurité alimentaire. Au cours de ces réunions, nous avons adopté des plans d'action ambitieux et nous sommes parvenus à la conclusion que le développement durable devrait être au coeur de la réalisation de nos objectifs. Mais, sans la volonté réelle et sincère de la communauté internationale d'honorer ses engagements, ces plans d'action, excessivement coûteux, ne pourront être efficacement mis en cause.

Cette vérité fondamentale a d'ailleurs dominé la session extraordinaire de l'Assemblée générale de juin dernier, lorsque nous avons constaté le manque de progrès accomplis dans l'action internationale qu'exigeait le Programme d'action historique du Sommet de la Terre, Action 21.

L'émission de gaz à effet de serre se poursuit sans répit, polluant l'environnement et réchauffant de plus en plus l'atmosphère de la planète. Si les dernières prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, relatives aux émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement de la planète, s'avèrent fondées, en 2100, près de 80 % des pays insulaires de faible élévation, y compris le mien, seront submergés par la mer.

Pour les Maldives et autres petits États insulaires en développement, qui sont le plus touchés par la dégradation de l'environnement mondial, la stagnation de l'action internationale est déplorable. Nous craignons un danger imminent et nous sommes très inquiets car, à moins que le monde n'agisse immédiatement et avec célérité, il sera peut-être trop tard pour éviter une catastrophe écologique.

Pour freiner et inverser cette menace latente, il nous faut l'engagement et la coopération inébranlables de toute la communauté internationale. Laissés à nous-mêmes, nous ne pouvons rien faire.

Depuis que mon Président, M. Maumoon Abdul Gayoom, a fait prendre conscience à cette Assemblée en 1987 de l'ampleur de la catastrophe écologique que l'élévation du niveau de la mer pourrait représenter pour notre

pays, les Maldives ont continué à lancer une mise en garde vigoureuse contre ce problème sur les plans national, régional et international.

Aujourd'hui, je suis heureux de déclarer que, sur le plan national, nous poursuivons avec succès notre démarche de sensibilisation environnementale en impliquant des organisations non gouvernementales et le secteur privé. Nous avons également mis en oeuvre avec succès quelques projets destinés à protéger et à préserver l'environnement. Par exemple, dans le cadre du programme national des deux millions d'arbres, les habitants des Maldives ont planté huit arbres chacun pendant les deux dernières années. J'ose imaginer l'impact spectaculaire sur la planète si chaque habitant de la terre plantait huit arbres au cours des deux prochaines années.

Sur le plan régional, la Déclaration de Delhi des Ministres de l'environnement de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) est un résultat tangible de nos initiatives régionales. La Déclaration, qui reflète la position commune de notre région sur les questions relatives à l'environnement mondial, a été présentée à la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale par le Président Gayoom. Une autre réunion importante des ministres de l'environnement de l'ASACR doit se tenir ce mois-ci aux Maldives.

Sur le plan international, nous collaborons étroitement avec l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) pour continuer de faire avancer notre cause. Nous attachons la plus grande importance à la mise en oeuvre rapide et stable du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et une fois de plus nous demandons aux pays développés de s'acquitter de leurs engagements et de leurs promesses d'appui.

À cet égard, nous demandons aux pays industrialisés de suivre l'exemple donné par le Royaume-Uni et l'Union européenne pendant la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale en s'engageant envers des objectifs contraignants et significatifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour les Maldives, pays qui sera touché gravement, sinon mortellement, par le changement climatique, il est difficile d'accepter un objectif inférieur à 20 % de réduction d'ici à l'an 2005, niveau significatif au titre du protocole de l'AOSIS.

Le mois dernier, les Maldives ont accueilli la treizième session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, réunion très importante sur la question, mais qui est aussi opportune, car le monde attend avec impatience et avec grand optimisme la troisième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre concernant les changements climatiques, qui se tiendra bientôt à Kyoto.

Mon pays et beaucoup d'autres petits États du monde en développement, en particulier ceux qui font partie des pays les moins développés, ont placé leur confiance dans les Nations Unies pour les aider à affronter et à surmonter les contraintes intrinsèques que nous subissons dans la poursuite de notre quête de progrès et de prospérité. Nous comptons également que les Nations Unies élaborent des politiques et qu'elles adoptent des mesures efficaces pour nous protéger des menaces économiques ou politiques, en nous soulageant des difficultés que nous devons endurer en raison des calamités environnementales. Il s'avère que nous ne pouvons à nous seuls affronter le destin et que nos économies sont plus vulnérables que celles des États plus grands et plus prospères. La protection des faibles ne devrait pas être considérée comme un fardeau mais plutôt comme une responsabilité partagée par tous, en tenant compte de la réalité de la diversité des membres de cette Organisation.

Bien que la libéralisation de l'économie mondiale ait multiplié les chances pour certains pays en développement de s'intégrer avec succès aux nouveaux accords commerciaux internationaux, ceux qui ne disposent que d'un accès limité au marché mondial, aux capitaux et aux nouvelles technologies se trouvent marginalisés et tenus à l'écart de la tendance générale de l'économie mondiale.

Le fossé entre les riches et les pauvres continue de s'élargir sans répit. Plusieurs pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, continuent de souffrir de la pauvreté endémique qui, aggravée par le grave fardeau de la dette, conduit à la désorganisation politique et économique.

Avec les années, le déclin général de l'aide publique au développement a aggravé les conditions des pays les moins développés. À moins que les pays développés n'honorent leur engagement d'atteindre l'objectif accepté par les Nations Unies et ne consacrent 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement, en intensifiant leurs efforts pour inverser la tendance décroissante actuelle, les espoirs pour les pays les moins avancés resteront plus sombres que jamais.

À sa trente et unième session, en mai dernier, le Comité de la planification du développement a proposé dans son rapport que les Maldives soient retirées de la liste des pays les moins avancés lors du prochain examen, en l'an 2000, si elles continuaient de prospérer au rythme actuel.

Nous sommes étonnés de constater que nos initiatives de développement sont récompensées par une décision d'expulsion. Au cours des années, mon pays a éliminé avec succès divers obstacles sur la voie du développement socio-économique, malgré ses ressources limitées. Nous sommes parvenus à améliorer notre revenu par habitant, à relever le niveau de vie de notre population et à fournir des services de base à la collectivité et aux individus, en atteignant des niveaux supérieurs à ceux atteints par beaucoup de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés.

Ce succès s'explique en grande partie par le climat politique stable dont nous avons joui, qui à son tour nous a donné l'occasion de mettre en oeuvre des politiques et des stratégies soigneusement planifiées et orientées vers l'action. En même temps, nous n'aurions pu obtenir ces résultats sans l'appui des pays amis et des organisations multilatérales.

Cependant, si l'on devait examiner ces quelques succès sur la toile de fond d'une économie extrêmement fragile, dépourvue de ressources naturelles et fortement dépendante du tourisme et des pêcheries, deux domaines sensibles aux changements économiques mondiaux et aux facteurs environnementaux et autres facteurs extérieurs, ce scénario pourrait facilement passer d'une histoire heureuse et prometteuse à un drame obscur et incertain. La vulnérabilité de notre économie nous oblige à continuer de dépendre de ressources extérieures, à mettre sur pied des infrastructures que nous ne pouvons bâtir nous-mêmes et à développer nous-mêmes les ressources humaines nécessaires à la poursuite de notre développement.

En outre, la petite taille de nos pays nous a rendus vulnérables aux activités criminelles telles que le trafic des drogues, le blanchiment d'argent, le terrorisme et autres formes de crime organisé, menées par des criminels à la recherche de nouveaux territoires d'où ils pourraient conduire leurs opérations. Nous devons donc tenter de préserver des liens étroits avec nos partenaires de développement, en une relation de confiance qui se situe bien au-delà de la gentillesse et de la charité. Par conséquent, ma délégation tient à souligner l'importance qu'il y a à mettre au point et à appliquer un indice de vulnérabilité aux petits États insulaires en développement, qui servirait de critère de base pour déterminer l'état des pays les moins avancés, et

s'inspirerait de la lettre et de l'esprit de la résolution 51/183.

*M. Al-Khalifa (Qatar), Vice-Président, assume la présidence.*

Je ne peux trop souligner le rôle important que les organisations régionales jouent dans les relations internationales en encourageant la confiance et la compréhension mutuelles et en ouvrant de meilleures perspectives pour la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération socioéconomique dans la région.

Les activités de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), à laquelle mon pays est fier d'appartenir, ne font pas exception. Je suis heureux de pouvoir dire que le neuvième Sommet de l'ASACR, qui s'est tenu aux Maldives, en mai dernier, a adopté des initiatives audacieuses et ambitieuses qui rapprocheront les pays d'Asie du Sud et renforceront la coopération entre eux aux plans économique et technique. Parmi les autres décisions importantes, nous nous sommes engagés à éliminer la pauvreté dans notre région dès que possible, de préférence avant l'an 2002. Nous nous sommes associés pour renforcer nos efforts en vue d'une libéralisation du commerce et de l'établissement d'une zone de libre-échange d'ici à l'an 2001. Nous avons également, pour la première fois, décidé de commencer les consultations politiques informelles afin de renforcer et d'encourager les relations de bon voisinage, de réduire les tensions et d'approfondir la confiance entre les États Membres.

Le niveau alarmant des tensions qui règnent sur la scène politique internationale nous préoccupe au plus haut point. Récemment, nous avons été témoins dans diverses régions du monde de la reprise d'anciens conflits et de l'apparition de nouveaux conflits graves dont la gravité pousse les Nations Unies dans leurs derniers retranchements.

Les événements graves qui se déroulent au Moyen-Orient ont remis en cause la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies. L'arrogance et le mépris total de l'actuel Gouvernement israélien à l'égard des résolutions des Nations Unies et des accords qu'il a lui-même conclus avec les Palestiniens, dans le cadre des accords d'Oslo, ont ébranlé le faible espoir que nourrissaient les peuples israélien et palestinien et la communauté internationale de voir enfin résolu ce conflit si ancien. Les récents événements ont radicalement diminué la confiance qui est si essentielle au succès du processus et nous ont

amenés à nous demander si cette région connaîtra un jour la paix.

L'Assemblée générale s'est réunie cette année deux fois en session extraordinaire pour examiner la question. Au cours de ses sessions, la communauté internationale a, à la quasi-unanimité, appuyé le processus de paix au Moyen-Orient et fait preuve d'un soutien réel et indéfectible. Comme d'autres, ma délégation estime que la poursuite de bonne foi des négociations entre les deux parties est essentielle si l'on veut trouver une solution durable au conflit, mais nous sommes également convaincus qu'il revient à l'ONU de jouer un rôle décisif dans le processus de paix. Les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité doivent être respectées et appliquées sans réserve et sans aucune condition préalable. Nous demandons aux deux parties de respecter les accords conclus à ce jour et de faire preuve de la plus grande retenue en évitant le recours à des activités de nature à saper le processus de paix.

La situation en Bosnie-Herzégovine a peut-être quelque peu disparu des grands titres de la presse mondiale, mais nous devons comprendre que notre travail ne sera pas terminé tant que les auteurs du génocide et autres crimes violents commis dans ce pays n'auront pas été traduits en justice.

Dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements, la communauté internationale a remporté de grands succès. La prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques en sont des exemples. Les Maldives attachent la plus grande importance aux efforts de désarmement et de maîtrise des armements aux plans mondial et régional, et les appuient fermement. C'est dans cet esprit que nous avons signé, il y a deux jours, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Contrairement à nos attentes, l'ère de paix et de prospérité économique de l'après-guerre froide ne s'est toujours pas concrétisée. Dans plusieurs régions du monde, la violence et les conflits ethniques ont engendré des niveaux incroyables de souffrances humaines. Les conflits à l'intérieur d'États ont dépassé les frontières de ceux-ci et attisé des conflits aux proportions internationales. À moins que l'ONU ne puisse agir rapidement pour remédier à cette situation, un grand nombre de personnes continueront de souffrir de ces conflits. Nous devons redoubler d'efforts pour tenir les promesses de paix, de droits de l'homme, de

libertés fondamentales et de prospérité économique, énoncées dans la Charte des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies ne doit pas être uniquement une instance politique. Elle doit couvrir toute la gamme des activités humaines avec des institutions chargées des questions sociales et économiques. Les disparités flagrantes dont on est témoin partout dans le monde, 50 ans après la création de l'Organisation, montrent que l'importance d'aucune de ces institutions n'a diminué. Elles ont été créées pour remédier au déséquilibre entre États et pour contribuer à la justice, à l'égalité et à la paix. Elles ont été établies pour créer et consolider un climat de coopération, pour s'entraider sur la base d'obligations morales et éthiques, et non pas par simple esprit de charité. Elles ont été érigées pour aider les pauvres — non pas certains, mais tous —, pour aider les enfants — non pas certains, tout en en négligeant d'autres —, pour renforcer les droits de l'homme — non pas certains de leurs aspects, tout en en négligeant d'autres — et pour promouvoir la paix et la prospérité pour toute l'humanité — et non pas pour certaines catégories seulement.

Si nous voulons que l'ONU réalise les tâches que nous lui avons confiées, il faut que nous soyons sûrs d'honorer nos obligations financières. Ma délégation est convaincue que sans une assise financière solide et saine, nos efforts de réforme seront sans objet.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je donne la parole à l'honorable Patteson Oti, Ministre des affaires étrangères et du commerce des Îles Salomon.

**M. Oti** (Îles Salomon) (*interprétation de l'anglais*) :  
Il y a huit semaines, la population des Îles Salomon élisait un nouveau Parlement qui a conduit au pouvoir «l'Alliance pour le changement», un gouvernement de réforme attaché à la revitalisation de la nation et de son économie. Les programmes répondant à la volonté populaire de développement durable sont conçus et mis en oeuvre avec professionnalisme, transparence et responsabilité, et ils respectent dûment les valeurs traditionnelles.

À l'instar d'autres régions, l'aspiration au changement se fait entendre dans les villes et villages des Îles Salomon. Le changement en vue d'un mieux-être n'est pas facile à réaliser; il exige des gens ayant vision, jugement et courage pour inspirer des initiatives. L'ONU et l'Assemblée générale ont la chance d'avoir de telles personnes. Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, en moins de 10 mois, a fait preuve de perspicacité et d'ouverture — attitude qui se fait sentir partout dans l'Organisation. Ses propositions tendant à créer

une Organisation plus efficace ont un impact réel sur les efforts que fait chacun d'entre nous. La délégation des Îles Salomon oeuvrera pour aboutir au consensus que son programme de réformes exige.

M. Hennadiy Oudovenko, Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, apporte à la présidence de l'Assemblée générale plus d'une décennie d'expérience au sein de l'Organisation des Nations Unies et de participation à la transformation politique et économique historique de son pays. À cette époque de changement que vit l'ONU, ses talents de diplomatie se révéleront indispensables.

En tant que Président de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Razali Ismail, de la Malaisie, a joué son rôle dirigeant avec enthousiasme et a présenté d'importantes propositions qui ont contribué à faire progresser le processus de réforme. Nous l'en remercions.

Les Îles Salomon reconnaissent avec gratitude la dette dont elles sont redevables au personnel du Secrétariat, des institutions spécialisées, des programmes d'aide, des opérations humanitaires et de maintien de la paix de l'Organisation et leurs alliés, tels que le Comité international de la Croix-Rouge. Travaillant souvent dans des conditions difficiles et même dangereuses, ces hommes et ces femmes sont les héros de notre temps. Ils continueront de bénéficier de notre plein appui.

Les changements extraordinaires et rapides qui accompagnent cette fin de siècle nourrissent l'incertitude et la peur de l'avenir, alors que nous participons à la transformation du monde au travers des communications, du commerce et du droit internationaux, ainsi que de la médecine, de la science et de la technologie. Même le succès de l'aventure réussie de l'homme dans l'espace fait des crédules et des sceptiques. Au cours des dernières années du XIXe siècle, les rapides innovations scientifiques et technologiques, les conflits armés et la migration massive de populations ont engendré dans les milieux influents de l'Europe l'incertitude et la peur du déclin de la civilisation. Des intellectuels ont évoqué la dégénérescence en cours de l'humanité et anticipaient des guerres cataclysmiques.

Au XXe siècle, des conflits sanglants sur les plans local et mondial, la mise au point et l'utilisation des armes les plus cruelles, les tentatives d'extermination de peuples entiers et une guerre froide apparemment interminable ont rendu crédible les visions cauchemardesques de la génération précédente. Nous sommes maintenant engagés dans la voie qui nous permettra de comprendre et de transformer ce

legs horrifiant en quelque chose qui bénéficiera à l'humanité. C'est dans cet effort que les Nations Unies ont un rôle essentiel à jouer.

Les Îles Salomon se félicitent de l'adoption de l'Agenda pour le développement et attendent avec intérêt l'issue des discussions sur le barème des quotes-parts et sur la question de la capacité de paiement. Pour les petits États en développement, une Organisation efficace et financièrement stable de nature à relever les défis du développement, ainsi que ceux que posent les autres activités principales de l'Organisation, demeure essentielle.

Le Gouvernement salomonien appuie le programme de réforme du Secrétaire général. Nous ne nous faisons toutefois pas d'illusion et sommes certains qu'il ne sera pas facile pour les États Membres de parvenir à un consensus sur son adoption. Certaines propositions controversées font l'objet d'intenses débats, mais nous sommes sûrs que l'issue de nos délibérations bénéficiera à tous. Ces discussions devraient avoir lieu dans une seule instance, afin que les petites délégations comme la mienne puissent pleinement y participer.

Dans une Organisation des Nations Unies idéale, un Conseil de sécurité rénové pourrait être conçu sur «l'égalité des membres, oui; le veto, non». La réalité politique exige toutefois une autre approche. Le Conseil de sécurité devrait être élargi et attribuer des sièges permanents et non permanents aux pays développés et en développement. Les Îles Salomon considéreront sérieusement l'attribution d'un siège permanent à l'Allemagne, au Japon et à plusieurs pays en développement. Puisque les membres permanents actuels insistent pour conserver leur droit de veto, celui-ci devra se limiter aux questions relatives au Chapitre VII de la Charte.

Les Îles Salomon et d'autres États du grand continent de l'Océanie sont particulièrement sensibles aux changements climatiques. Notre attachement aux principes de la Déclaration de Rio et des objectifs d'Action 21 s'est traduit par la ratification par les Îles Salomon de la Convention sur la diversité biologique et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous appuyons fermement le projet de protocole de l'Alliance des petits États insulaires à la Convention-cadre, et nous continuerons de déployer des efforts conjoints en vue de la mise au point d'un instrument juridiquement contraignant qui doit être négocié à Kyoto en décembre de cette année. Nous nous empressons d'adopter une législation qui permettra aux Îles Salomon de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention sur les changements climatiques.



Les Îles Salomon, qui ont ratifié la Convention sur le droit de la mer, sont résolues à adopter un code d'exploitation minière des fonds marins comportant des dispositions strictes sur la protection de l'environnement marin. En 1998, nous participerons activement à l'Année internationale de l'océan.

Nous nous sommes engagés en faveur du régime international de non-prolifération nucléaire. Nous sommes particulièrement préoccupés par le transport, le déversement et l'entreposage de déchets radioactifs et d'autres déchets dangereux dans la région du Pacifique. Les Îles Salomon ont ratifié la Convention de Waigani sur l'interdiction de l'importation dans les pays insulaires du Forum de déchets dangereux et radioactifs et la Convention de Nouméa visant à protéger les milieux marin et terrestre de la région. Pour ces traités et d'autres similaires, il est important que les normes internationales pertinentes soient respectées par les parties responsables.

Les Îles Salomon, qui ont ratifié le Traité de Rarotonga, continuent d'appuyer la création d'un hémisphère sud exempt d'armes nucléaires, ainsi que de zones semblables dans d'autres régions. Nous avons étroitement collaboré avec les Îles Marshall et le Samoa-Occidental pour faire valoir devant la Cour internationale de Justice que l'usage de toute arme nucléaire violait le droit international et humanitaire. Notre position était largement étayée par l'avis consultatif historique qu'a rendu la Cour l'an dernier. Nous avons été heureux d'être parmi les auteurs de la résolution 51/45 M de l'Assemblée générale par laquelle elle appuyait l'avis de la Cour internationale de Justice. Les Îles Salomon continuent d'appeler à la création d'un forum des États non dotés d'armes nucléaires. Le forum, attaché à l'élimination de toutes les armes nucléaires et respectueux de l'avis consultatif de la Cour, chercherait à parvenir à un accord sur la base d'une approche unifiée pour la pleine application de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et veillerait à réaliser cet objectif.

Les Îles Salomon, qui ont suivi de près le processus d'Ottawa, ratifieront avec enthousiasme le traité interdisant les mines terrestres antipersonnel. Nous remercions le Canada pour cette initiative. Il faut aussi être reconnaissant au Comité international de la Croix-Rouge et à plusieurs organisations non gouvernementales pour leurs efforts.

Un legs mortel de la Seconde guerre mondiale continue de hanter les Îles Salomon. Plus d'une centaine de bateaux chargés de carburant et de munitions non explosées gisent au fond de nos mers et sur nos terres. Un grand nombre de bombes non explosées jonchent toujours nos

côtes. Les fuites de carburant contaminent les frayères et affectent la chaîne alimentaire aquatique. Selon des estimations, le coût du nettoyage s'élève à 1 milliard de dollars ou plus, mais une évaluation technique et financière complète du problème est requise. Il incombe aux pays qui ont fait la guerre sur les Îles Salomon de nous aider.

Reconnaissant qu'il faut restructurer l'économie des Îles Salomon, mon gouvernement examine de très près plusieurs domaines clefs, tels que celui des dépenses publiques, de la banque et du régime fiscal. Nous demanderons de l'aide aux organismes de financement internationaux et aux pays développés. Pour répondre aux exigences de la mondialisation, nous entreprenons d'accroître l'investissement et le commerce.

Avec 80 % de sa population de moins de 400 000 personnes vivant dans des zones rurales sur des centaines d'îles dispersées sur 1 600 kilomètres carrés d'océan, les Îles Salomon utilisent une stratégie de développement centrée sur le village qui est démocratique de par son origine et son fonctionnement, et sensible aux valeurs culturelles d'une population ethniquement et linguistiquement diverse. Mon gouvernement insiste davantage sur l'éducation et les loisirs des femmes et des jeunes, qui représentent les trois quarts de notre population. Des programmes officiels de même que des programmes officieux sont suivis pour encourager l'étude de l'agriculture, de la biologie et d'autres sciences, les soins de santé, les technologies appropriées et les sciences humaines. Nous sommes décidés à hausser le niveau du Collège des études supérieures des Îles Salomon et à le transformer en une université nationale.

Le Gouvernement est également axé sur des programmes visant à accroître la production agricole en faisant appel à la recherche et à une meilleure utilisation des terres. Nous menons des politiques de promotion de l'élevage et de l'aquaculture. La pêche reste une industrie essentielle pour nous, et les Îles Salomon ont ratifié l'Accord sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et grands migrants.

Plus de la moitié des revenus de mon gouvernement proviennent de l'exploitation des forêts. Notre objectif final est l'exploitation forestière durable. Le reboisement et la conservation de nos zones protégées sont des éléments essentiels de notre politique de l'environnement. Cherchant à maximiser les avantages économiques pour les habitants des Îles Salomon, nous examinons le processus d'octroi de concessions et nous envisageons la création de scieries situées entièrement à l'intérieur de notre pays.

Le développement durable des Îles Salomon nécessite l'électrification, en particulier au moyen de l'énergie solaire et hydro-électrique. Que ce soit pour améliorer la vie rurale ou pour créer de nouvelles industries, l'électrification est essentielle. Mon gouvernement accorde une haute priorité au développement des sources d'énergie.

Adhérent aux buts et principes de la Charte, les Îles Salomon ont, à plusieurs occasions, dans le cadre de l'ONU, demandé à la République de Chine, à Taiwan et à la République populaire de Chine de prendre les mesures nécessaires pour entamer des négociations en vue de la réunification. Le Gouvernement de la République de Chine est attaché à la réunification pacifique et équitable de la Chine. Une réunification pacifique est également l'objectif déclaré de la République populaire de Chine. Les deux parties ont fait des propositions remarquablement semblables. Cependant, il n'y a pas eu de mouvement décisif vers une négociation. Les retards rendent leur début encore plus difficile, accroissent les tensions à travers le détroit de Taiwan et menacent la paix et la sécurité internationales. C'est aux deux parties et à la communauté internationale qu'incombe la responsabilité d'une réunification. Entamer et achever avec succès des négociations sera un processus long et difficile qui serait grandement facilité par la participation de la République de Chine dans le cadre de l'ONU. La République de Chine, qui est pleinement attachée aux buts et principes de la Charte, a les moyens de contribuer activement aux travaux de l'Organisation.

Malheureusement, des menaces ont été proférées et des mesures prises contre les Îles Salomon et d'autres États Membres qui ont parlé au nom de la République de Chine. On nous a même menacé du recours à la force et ce, en violation des principes de la Charte et de la lettre et de l'esprit de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale. Les menaces ne sont pas de mise à l'ONU.

Enfin, alors que nous abordons le XXIe siècle, une Organisation plus efficace exige la participation et le dévouement de tous les secteurs de la société civile. Renouvelons notre engagement de coopérer avec l'ONU. Il est temps de joindre nos efforts pour façonner le présent au bénéfice des générations futures.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée, S. E. M. Lamime Kamara.

**M. Kamara** (République de Guinée) : J'exprime au Président de la cinquante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, les vives félicita-

tions de la délégation de la République de Guinée. J'ai en même temps l'agréable devoir de lui transmettre les salutations chaleureuses du peuple et du Gouvernement guinéens, et plus particulièrement de S. E. le Président de la République, le général Lansana Conte.

Sa riche expérience de la diplomatie multilatérale à laquelle M. Oudovenko a consacré une grande partie de sa vie, associée à ses éminentes qualités personnelles, nous assurent du succès de nos délibérations. D'ores et déjà, en ma qualité de Vice-Président de cette cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, et en raison des vieilles et excellentes relations d'amitié qui lient mon pays au sien — l'Ukraine — je puis l'assurer de la pleine coopération de ma délégation.

Je voudrais en outre, exprimer la haute appréciation de ma délégation pour l'efficacité, la compétence dont a fait montre son prédécesseur, S. E. Razali Ismail, dans la conduite des débats de la cinquante-et-unième session.

Il me plaît également d'encourager et de féliciter le Secrétaire général, Monsieur Kofi Annan, pour l'excellent travail accompli depuis le début de son mandat, et pour la présentation, le 16 juillet de cette année, de son programme de réformes. Je voudrais lui renouveler la confiance et le soutien du Gouvernement de la République de Guinée.

Je tiens à associer à cet hommage, l'ancien Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, qui a eu le mérite d'amorcer la réflexion sur le sujet.

Le souhait a été formulé de baptiser cette cinquante-deuxième session, Assemblée de la réforme, nous la nommons ainsi. Le document soumis à nos débats : «Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes» a fait l'objet d'un examen extrêmement attentif de la part des autorités de mon pays. Dans sa forme actuelle, force est de reconnaître que l'ONU ne correspond plus, loin s'en faut, aux réalités géopolitiques du monde d'aujourd'hui. Depuis sa création, il y a 50 ans, et surtout depuis l'année 1989, le monde a profondément changé. Et nous ne pouvons pas ne pas changer avec lui.

Certes, des résultats éminemment positifs ont été enregistrés dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De nombreux traités et conventions majeurs ont été conclus : Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, Convention sur les armes chimiques, Engagement ferme et rapide de la communauté internationale en faveur du processus d'Ottawa visant à interdire les

mines antipersonnel et auquel la République de Guinée a pris une part particulièrement active.

Nous devons également nous féliciter de la mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix dans de nombreuses régions du monde; et aussi, ce qui est extrêmement encourageant, de l'amélioration de l'administration publique, de la démocratisation et du renforcement des capacités nationales à promouvoir les droits de l'homme pour une meilleure conduite des affaires publiques.

Mais malgré ces progrès considérables, de nombreux déséquilibres continuent de subsister, des défis majeurs restent à relever; la mondialisation amorcée ne bénéficie pas, comme il se devrait dans l'esprit d'une solidarité internationale, aux pays en développement qu'on a tendance à laisser sur le bas côté des chemins du progrès. Le poids de la dette continue à faire ployer de nombreux pays, à fragiliser leurs économies et à compromettre ainsi leurs efforts de développement. Un protectionnisme à peine déguisé ferme à nos produits, au vu et au su de la communauté internationale, l'accès des marchés porteurs. Et quand certains de ces produits parviennent à franchir bon an mal an les barrières érigées, ils sont souvent cédés à des prix découlant de règles fixées parfois unilatéralement ou violées impunément. À cela s'ajoutent les effets néfastes de la baisse de l'aide publique au développement malgré les engagements pris à Rio.

Des armes dites légères prolifèrent à nos frontières et font peser de lourdes menaces sur la paix, la sécurité et la stabilité de nombreux pays. La liste des tares que nous avons le devoir de corriger, ne s'épuise pas en cette courte énumération.

Une réforme courageuse, consensuelle de l'ONU, pourrait nous permettre de conjurer ces fléaux, qui hypothèquent sous forme d'incertitudes l'avenir de nombreuses nations représentées dans cette enceinte. Il faut rassurer nos peuples, non seulement par l'élaboration de nouveaux textes normatifs à caractère juridiquement contraignant pour tous, mais surtout changer, par notre volonté et notre action commune, les réalités sur le terrain, en y engageant les moyens de manière drastique.

L'esprit du Plan Marshall dont l'ONU doit faire sien, ne doit pas mourir avec le siècle qui l'a vu naître.

C'est pour toutes ces raisons que la République de Guinée approuve la réforme proposée par le Secrétaire général. C'est aussi pour ces raisons qu'elle s'engage à fond dans le débat qui la fera aboutir. Nous n'en citerons pas ici

tous les aspects positifs. Nous nous arrêterons simplement à quelques points, notamment à ceux qui touchent directement les pays en développement.

Tout d'abord l'économie, nouvelle clef de voûte du système après le désarmement. Plusieurs mesures à caractère économique vont dans le bon sens. Ainsi, nous adhérons à l'initiative de la création du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Bureau du financement du développement ainsi que du nouveau système d'annonces pluriannuelles pour la coopération au développement, grâce aux économies à réaliser sur les dépenses administratives, premiers fruits de la réforme.

Il en va de même du renforcement du rôle du Conseil économique et social et de la promotion du dialogue avec les ministères techniques de nos pays dans l'impulsion de politiques macroéconomiques. Nous fondons également beaucoup d'espoir dans la proclamation de la Décennie de la lutte contre la pauvreté et surtout dans les mesures concrètes qui seront prises pour éradiquer ce mal.

La République de Guinée, mon pays, qui place la femme et l'enfant au coeur de son développement, se félicite de la place réservée à la promotion de la femme et de l'enfant.

Dans le même ordre d'idées, la Guinée soutient la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique.

D'autres aspects tout aussi importants de la restructuration envisagée, notamment ceux tendant à regrouper les institutions de l'Organisation ayant des activités similaires, suscitent l'adhésion de ma délégation telles la création à Vienne d'un Centre unique traitant de la lutte contre la criminalité transnationale, le trafic des drogues et le terrorisme que nous devons combattre d'où qu'ils viennent, la fusion du Centre pour les droits de l'homme et du Haut Commissariat aux droits de l'homme en une seule entité.

Le problème de l'environnement n'a pas de frontières. Ne nous y trompons pas, si nous n'y prenons garde, le péril le plus dévastateur pourrait venir de là, tant les menaces couvant sous l'anarchie en la matière sont nombreuses. Maintenir notre planète dans un état sain pour nous et pour les générations futures doit être un devoir sacré pour la communauté internationale. C'est pourquoi, nous accueillons favorablement l'organisation d'une session extraordinaire consacrée à l'environnement et au développement.

Nous avons présenté la prolifération des armes légères comme un sujet de préoccupation pour les pays africains. Le danger que font courir ces armes malheureusement adaptées à toutes les formes de conflits, petits ou grands, est réel. C'est pour cette raison que nous approuvons fortement l'idée de la création d'un département du désarmement et de la réglementation des armements. Pour être pleinement efficace, cette structure doit être dotée de moyens adéquats et investie d'un véritable pouvoir de contrôle sur le mouvement transfrontalier de ces armes.

Ce qui est vrai de l'Organisation globalement prise, l'est encore plus du Conseil de sécurité spécifiquement. Le temps a rendu impérieuses ses réformes. Cependant, en abordant cette importante et délicate question, nous devons le faire sans esprit de confrontation entre régions et groupes différents du monde, ni intention polémique vaine. D'un côté, nous devons peut-être comprendre que nous n'obtiendrons pas tout à la fois au risque de conduire le débat à l'impasse. L'essentiel, pourrait être la modification de manière significative d'un statu quo devenu au regard de tous, obsolète. De l'autre, nous devons reconnaître, en nous situant à la place de ceux qui bénéficient de sièges permanents et du droit de veto, qu'il est difficile, peut-être même humain, mais pas impossible d'accepter de perdre, sans coup férir, des avantages considérables, acquis de haute lutte après la guerre.

Mais la paix conquise, ne saurait avoir son sens véritable, si le temps ne parvient pas après un demi-siècle, à cicatriser les plaies de la défaite, à effacer le souvenir de la guerre. La réforme du Conseil de sécurité doit être l'une des épreuves majeures de la réconciliation qui a été patiemment réussie. Et ce n'est là qu'un aspect de la question.

Si la volonté de désarmement est sincère et communément partagée par toutes les composantes de la communauté internationale, et les avancées décisives réalisées sur la voie pourraient nous laisser espérer qu'il devrait en être ainsi, alors, la notion de puissance ne devrait plus se mesurer à l'aune de la seule capacité de destruction massive.

Après la guerre froide, la fin de la course aux armements et de l'affrontement des idéologies, les combats, disons les compétitions, se déplacent vers d'autres pôles, le pôle économique en particulier, vers le bonheur des peuples. En cela, bien des nations naguère considérées comme petites par la taille de leur économie distancent des nations qui voient leurs lustres d'antan s'étioler.

Les progrès formidables des communications réduisent inexorablement les distances et les fossés qui séparent les

niveaux de connaissance et de développement entre les différentes parties du monde.

Ensemble, regardons donc en face les réalités nouvelles, en prenant pour point de mire la justice et la démocratie, mais surtout la vision claire d'un humanisme solidaire, sur la base d'un partenariat fécond et confiant, générateur de progrès et de bien-être pour tous, et décidons courageusement maintenant dans le champ du possible, quitte à remettre l'ouvrage sur le métier à l'horizon 2000, pour parfaire ce qui ne l'aura pas été aujourd'hui.

Dans le débat de cette session, l'Afrique, par sa quête perpétuelle du consensus, a l'ambition modeste. Deux sièges permanents au Conseil de sécurité avec les mêmes droits pour tous, conformément aux résolutions du Sommet d'Harare, seraient un résultat considéré comme positif. C'est pour atteindre cet objectif que la délégation de la République de Guinée, mon pays, se battra au cours de ce débat qu'elle veut apaisé et constructif.

L'Organisation des Nations Unies de nos jours et pour le futur est une nécessité impérieuse. Si elle n'existait pas, il aurait fallu l'inventer.

Cadre privilégié irremplaçable de rencontre, de concertation, et de coopération de 185 États, c'est l'ONU qui doit fixer les règles de droit universellement reconnues par tous, afin de continuer à organiser de manière cohérente, équitable et efficace, les relations internationales.

La réforme des structures quel que soit son degré de perfection ne peut atteindre sa pleine efficacité sans financement adéquat du fonctionnement de l'Organisation et surtout de ses activités.

La réforme doit nécessairement être accompagnée de ressources financières conséquentes. Sans réduire cet aspect important de la question au seul paiement des contributions dues par de nombreux pays, nous dirons que la délégation guinéenne a eu une écoute plutôt positive de la déclaration du Président du pays qui est le plus grand contributeur. Cependant, conformément au principe d'antériorité des règles régissant l'Organisation, le paiement des arriérés de tous les États Membres débiteurs doit précéder l'ouverture de négociations destinées à trouver une nouvelle clef de répartition satisfaisante pour tous.

Tout en gardant à l'esprit que notre communauté de destin doit constituer la toile de fond de nos déclarations devant cette Assemblée, je voudrais appeler votre attention

sur le fait que chaque région, sous-région, vient à cette tribune avec ses préoccupations majeures.

La sous-région ouest-africaine à laquelle appartient mon pays, la République de Guinée, a été secouée par deux conflits fratricides au Libéria et en Sierra Leone.

Au Libéria, les récentes élections démocratiques et transparentes organisées le 19 juillet 1997, sous l'égide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec l'appui de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'ONU et de pays amis comme les États-Unis d'Amérique, les Pays-Bas, le Danemark et la France, ont été couronnées de succès. Nous saluons l'organisation de la Réunion ministérielle de la Conférence spéciale sur le Libéria qui se tient ce jour même dans la salle du Conseil de tutelle, et nous voudrions fonder l'espoir qu'elle débouchera sur la mobilisation d'importantes ressources pour la reconstruction de ce pays frère. La consolidation de la paix et de la stabilité est à ce prix.

La République de Guinée, fidèle à sa politique de paix et de bon voisinage, s'est investie sans relâche pour l'aboutissement de ces efforts. Pour l'histoire, l'on retiendra que c'est pour la première fois qu'une organisation sous-régionale africaine, par sa volonté d'assumer ses responsabilités, a pu initier, conduire et mener à bonne fin une opération de maintien de la paix.

Nous voudrions également saluer ici le soutien qu'apporte la communauté internationale à la CEDEAO en vue de la restauration de la légalité constitutionnelle en Sierra Leone victime d'un coup d'État perpétré le 25 mai 1997.

Les conséquences du conflit du Libéria, qui a duré sept ans, et de celui de la Sierra Leone, qui se poursuit depuis six ans, ont durement éprouvé la République de Guinée. Il s'agit en effet de deux pays voisins qui partagent des centaines de kilomètres de frontières avec la Guinée.

Nous avons dû accueillir des centaines de milliers de réfugiés, de personnes déplacées. La République de Guinée, pays de 7 millions d'habitants, a compté jusqu'à 650 000 réfugiés, soit le 1/10e de sa population. Mais ce faisant, elle a payé un lourd tribut, consenti d'immenses sacrifices. Dans les zones frontalières, l'environnement et les infrastructures, sous la pression démographique se sont dégradés, des écoles ont été fermées pour servir d'abris aux réfugiés. Il a fallu aussi faire face à de nombreux problèmes sanitaires et de tous ordres.

C'est en considération de cette situation exceptionnelle que les États membres de la CEDEAO ont lancé à Conakry, le 26 juin 1997, un appel en faveur d'une aide d'urgence à la République de Guinée. Cet appel commence à être entendu par de nombreux pays et par des organisations internationales. C'est ici le lieu de remercier très chaleureusement la République populaire de Chine, l'État du Koweït, les États-Unis d'Amérique, la France, le Canada, le Qatar, l'Italie et l'OUA qui nous ont déjà manifesté leur solidarité.

Je manquerais à un devoir si, par souci de faire connaître à cette Assemblée les problèmes de l'Afrique de l'Ouest, je n'abordais pas du haut de cette tribune, en leur accordant l'importance qu'ils méritent, les conflits qui déchirent d'autres pays africains et d'autres régions du monde.

S'agissant de la région des Grands Lacs, ma délégation encourage toutes les initiatives visant à instaurer un climat de paix et de stabilité dans cette zone.

De même, elle exprime sa préoccupation face à la détérioration de la situation au Congo. Tout en exhortant les parties en conflit à observer le cessez-le-feu et à persévérer dans la voie de la négociation, elle réaffirme son soutien aux efforts inlassables que déploient toutes les bonnes volontés pour le règlement de cette crise.

En ce qui concerne le Sahara occidental, la République de Guinée se réjouit de la désignation d'un nouveau Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et souhaite que l'apport personnel de ce diplomate favorise la mise en oeuvre pacifique du plan de règlement des Nations Unies sur cette question.

D'autres régions du monde connaissent également des turbulences qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous nous limiterons à la situation au Moyen-Orient. La République de Guinée encourage les efforts déployés pour trouver un règlement juste et équitable au Moyen-Orient. Malgré les difficultés actuelles, il faut persévérer. La paix, une paix juste et équitable entre Israël et ses voisins arabes est incontournable. C'est elle qui fera de cette région, dans l'intérêt de toutes ses populations, un pôle d'attraction pour toutes les nations du monde. La seule voie pour y parvenir c'est la négociation.

Pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, l'Afrique commence de plus en plus à s'assumer en faisant elle-même face à ses responsabilités. Cette nouvelle approche qui s'inscrit dans l'évolution du temps, doit être encouragée et soutenue par la communauté internationale.

La République de Guinée qui mène une diplomatie de paix et de développement économique, sous la conduite d'un homme de paix et de tolérance, le Président de la République, le général Lansana Conté, se montrera, comme elle l'a toujours fait, disponible pour prendre sa part de responsabilité dans la résolution des problèmes africains.

Un nuage sombre a toujours une doublure argentée.

Il est en effet réconfortant de constater que la vie sur le continent africain ne se limite pas aux crises et aux conflits. La lutte des peuples africains pour sortir de la pauvreté a fait des progrès remarquables ces dernières années. Les exigences du développement économique ont amené tous les pays africains à adapter leurs institutions étatiques et à réorienter leurs politiques, pour faire face aux mutations de la nouvelle ère.

Aujourd'hui, de nombreuses initiatives bilatérales et multilatérales fleurissent pour aider l'Afrique à décoller. Ces initiatives, pour la plupart tirant les leçons du passé, excluent heureusement l'imposition de schémas ou de stéréotypes et prennent en compte les besoins réels des populations africaines qui sont de plus en plus associées aux choix des projets et programmes de développement. Les mesures visant à convertir, à suspendre ou annuler les dettes s'inscrivent dans cette logique.

Pour relever de grands défis dont la diversité et la complexité interpellent nos consciences et appellent des solutions urgentes à la dimension des attentes et des aspirations de nos peuples, la République de Guinée est confiante que la présente session débouchera sur des décisions qui permettront à notre Organisation d'accomplir pleinement sa noble mission à l'orée du troisième millénaire.

C'est sur cette note d'espoir et d'optimisme que je termine mon propos, en vous remerciant.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) :  
Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Abdulkarim Al-Eryany.

**M. Al-Eryany** (Yémen) (*interprétation de l'arabe*) :  
J'ai le plaisir d'adresser à M. Oudovenko nos sincères félicitations pour son accession à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que grâce à son expérience et sa sagesse, il conduira avec succès et de manière efficace les travaux de l'Assemblée et il nous aidera à atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé.

J'ai également le plaisir d'adresser nos remerciements et nos félicitations à son prédécesseur, M. Razali Ismail, Représentant permanent d'un pays frère, la Malaisie, pour la manière dont il a mené les travaux de la précédente session.

Je saisis cette occasion pour transmettre les félicitations de mon pays au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les efforts précieux qu'il a déployés afin de servir les intérêts de la communauté internationale, de renforcer la paix et la sécurité mondiales et de réaliser les nobles principes et objectifs de l'ONU.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à son prédécesseur, M. Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général de l'ONU, pour le rôle positif important qu'il a joué en s'acquittant des tâches et des responsabilités du Secrétaire de l'ONU.

Si nous voulions définir la tendance générale qui caractérise la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous pourrions parler du très vif intérêt qu'a suscité le rapport du Secrétaire général sur les réformes financières et structurelles de l'ONU et de ses institutions spécialisées. Cela montre que les propositions de réforme du Secrétaire général revêtent une grande importance et ne sont pas un sujet ordinaire. En effet, elles visent à préparer l'Organisation à s'engager dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec plus de vigueur et de compétence, pour lui permettre d'atteindre les nobles objectifs de la Charte.

La République du Yémen, en principe, appuie ces propositions. Force lui est toutefois de souligner qu'il ne faudrait pas porter atteinte à certains principes fondamentaux sous couvert de réformes budgétaires et administratives de l'Organisation. Il est d'abord et avant tout nécessaire de rappeler que l'objectif de ces réformes devrait être de donner à l'ONU des moyens accrus de s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre des nobles objectifs de sa Charte que nous nous sommes engagés à réaliser.

La République du Yémen qui compte parmi les pays les moins avancés, fait part de son inquiétude de voir que certaines remarques contenues dans le rapport évoquent la possibilité de réduire le rôle de l'ONU dans le domaine du développement et de limiter ses responsabilités dans le domaine de la justice sociale, ainsi que dans la mission qui consiste à réduire l'énorme écart existant entre les pays en développement et les pays développés industrialisés, sous prétexte que les tâches conférées à l'ONU ont été attribuées à d'autres organismes.

La poursuite d'une telle tendance est susceptible d'encourager certains phénomènes dangereux que nous avons observés dernièrement, notamment l'émigration légale et illégale en provenance des pays en développement vers les pays développés, qui porte en elle les germes de conflits sociaux, ethniques et culturels. Toute réduction du rôle de l'ONU dans le domaine du développement entraînera une accélération de l'accroissement démographique dans les pays en développement, qui ne manquera pas d'accélérer la dégradation de l'environnement dans ces pays, où les besoins essentiels comme la nourriture, les vêtements et le logement ne sont pas satisfaits.

C'est pourquoi nous aimerions confirmer que les tâches de développement entreprises par l'ONU et ses institutions connexes font partie intégrante de l'objectif principal qui est à l'origine de sa création, c'est-à-dire la réalisation de la paix et de la sécurité internationales sur l'ensemble de la planète.

En ce qui concerne la question de la réforme et de l'élargissement du Conseil de sécurité, qui a fait l'objet de plusieurs discussions depuis quelque temps et qui a été évoquée dans le rapport du Secrétaire général, nous sommes fermement en faveur d'un élargissement de la base représentative du Conseil, que ce soit en acceptant le Japon et l'Allemagne en tant que membres permanents ou en augmentant le nombre des membres permanents grâce à une meilleure représentation géographique des différents groupes et en laissant à chaque groupe le soin d'établir un système de roulement de son siège permanent entre les pays qui le composent.

Nous approuvons ce qui a été dit au sujet de la nécessité de limiter l'exercice du droit de veto par les membres permanents. En fait, son usage devrait se limiter aux questions qui touchent directement les intérêts nationaux les plus élevés. De cette manière, nous pourrions en éviter l'usage arbitraire dans des questions qui sont sans rapport avec ces intérêts et relèvent plutôt d'étroits calculs régionaux ou de considérations politiques temporaires qui n'ont rien à voir avec la paix et la sécurité internationales.

Nous savons tous que notre Organisation a été créée en 1945 en application de la Charte qui stipule que la mission principale de l'ONU est le maintien de la paix et de la sécurité internationales, le règlement des conflits internationaux, la protection des droits de l'homme et de sa dignité et le respect des engagements découlant des conventions et pactes internationaux.

Pendant plus de 50 années de son histoire, cette Organisation a connu des guerres et des conflits ethniques et nationaux, des rivalités et des polarisations qui ont mené à des controverses à cause de ce qu'on appelait alors la guerre froide entre les superpuissances. Cependant, nul ne peut nier que les guerres qui ont fait rage de l'Amérique latine à l'ouest, au continent africain et à l'est, en Asie, ont pris fin grâce aux efforts incontestables de l'Organisation elle-même ou des organismes qui lui sont associés.

Pourtant, le problème important qui menaçait la paix et la sécurité avant même que soit créée cette Organisation internationale continue de représenter un danger imminent pour la paix et la sécurité internationales. Je veux parler de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien, avec toute sa complexité. Notre Organisation internationale n'est pas parvenue à résoudre cette question et a été contrainte de jouer un rôle de simple spectateur face aux diverses tentatives qui ont été menées sans toutefois parvenir à réaliser une paix globale, durable et juste.

Le déplacement de millions de Palestiniens et l'arrestation de dizaines de milliers d'autres, l'occupation de leurs territoires, l'implantation de colonies de peuplement, la confiscation de leurs propriétés et les violations de leurs droits de l'homme les plus élémentaires sont autant de problèmes qui résultent du conflit israélo-arabe et qui constituent une violation flagrante de tous les nobles principes consacrés dans la Charte de l'ONU et un mépris des résolutions légitimes adoptées par le Conseil de sécurité et par cette Assemblée.

Nous estimons que c'est le droit de tous les peuples en général et de tout citoyen du Moyen-Orient en particulier, de s'interroger sur le secret qui se cache derrière l'incapacité de la communauté internationale de ramener à la raison un État dont la population représente moins de la moitié des habitants de cette ville dans laquelle nous nous réunissons pour adopter des résolutions internationales légitimes.

Il est encore plus singulier de constater que lorsqu'une lueur d'espoir est apparue et a illuminé la nuit sombre et redoutable des combats qui avaient commencé au début de ce siècle — à savoir l'optimisme qu'on a ressenti à la suite de l'annonce de l'Accord d'Oslo, de la signature de l'accord de paix jordano-israélien et des progrès accomplis dans les pourparlers sur le volet syrien jusqu'à une phase où, selon le Président Hafez El Assad de la Syrie, l'on a accumulé plus de points de divergence que de convergence — le Gouvernement israélien est soudain venu étouffer cette faible lueur d'espoir et a décidé de renvoyer toute la région

à la case de départ qui nous ramène aux conflits et à la destruction.

D'un autre côté du spectre de ce que nous appelons aujourd'hui le «nouvel ordre mondial», chacun de nous, sans exception, s'est engagé à mettre en oeuvre des sanctions très sévères contre le peuple iraquien, sept ans après le retrait par les forces iraquiennes du Koweït. Quelqu'un peut-il nous dire quel pays l'Iraq occupe actuellement et quel peuple les Iraquiens déplacent et privent de ses droits légitimes élémentaires? N'est-il pas temps de réveiller la conscience de l'humanité et notamment de certains États Membres permanents afin que soit mis fin aux souffrances du peuple iraquien?

Compte tenu de son attitude positive et son appui à l'égard du processus de paix au Moyen-Orient, en conformité avec la position de la Conférence au sommet des pays arabes, tenue au Caire en juin 1996, la République du Yémen réaffirme son attachement à la réalisation du processus pour une paix juste et globale, tel qu'agréé lors de la Conférence de Madrid et stipulé dans les résolutions de la légitimité internationale — notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité — et dans les accords et protocoles ultérieurs, conformément au principe «terre contre paix».

La mise en oeuvre de ce principe assurerait le retrait complet par Israël de tous les territoires palestiniens occupés, la création par le peuple palestinien de son propre État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, le retour des réfugiés palestiniens, la libération des prisonniers, le démantèlement des colonies de peuplement établies par les autorités d'occupation d'Israël dans les territoire occupés au mépris des résolutions de la légitimité internationale et le retrait total du Golan et du Sud-Liban occupés.

En outre, nous affirmons qu'Israël devrait respecter la souveraineté du pays frère, le Liban, libérer tous les prisonniers libanais et les Libanais détenus dans les camps israéliens et dédommager le Liban pour tous les ravages causés par les actes d'agression israéliens commis contre son peuple et ses terres.

Depuis qu'elle a recouvré son unité et qu'elle s'est efforcée de consolider la voie démocratique qu'elle a adoptée, la République du Yémen a organisé pour la deuxième fois des élections législatives le 27 avril dernier. Ces élections se sont déroulées dans un climat de liberté et d'équité, comme l'ont confirmé les observateurs nationaux et internationaux. Ces élections auront des effets positifs à tous les niveaux — national, régional et international — car

elles représentent un nouveau et important tournant dans le renforcement d'une voie démocratique fondée sur un système politique multipartite, sur la liberté de la presse, le respect des droits de l'homme et la consolidation institutionnelle de l'État yéménite moderne.

Notre peuple mène encore un de ses plus importants et difficiles combats pour mettre en oeuvre le nouveau programme établi par le Gouvernement et approuvé par le parlement élu. Ce programme est axé sur la poursuite des efforts de réforme économique, financière et administrative et sur une coopération continue avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement.

À cet égard, nous avons pour objectifs de redresser les déséquilibres économiques, financiers et structurels, de parvenir à l'équilibre et à la stabilité sur le plan macroéconomique, de relancer le rôle du secteur privé dans l'économie compétitive du libre-échange, de parvenir à un développement durable, d'assurer un climat stable afin d'attirer les investissements étrangers, de promouvoir les services de base de la société, d'édifier un nouvel État et d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens.

À la suite des élections législatives et de la constitution d'un nouveau gouvernement, le Yémen a poursuivi ses efforts dans la mise en oeuvre des étapes avancées de son programme de réforme économique et administrative. Ce programme a été approuvé par les institutions financières internationales et par la Conférence de Bruxelles des pays donateurs qui se sont engagés à consacrer 1,8 milliard de dollars pour appuyer l'action du Gouvernement au cours des trois prochaines années. Nous remercions tous les gouvernements et organisations donateurs qui ont apporté leur appui au peuple yéménite et lui ont manifesté leur solidarité.

Le Premier Ministre britannique, Henry Palmerston, aurait, dit-on, déclaré que la politique étrangère d'un pays est le reflet et l'expression de sa politique intérieure. Étant donné que le développement économique et social constitue l'ossature de la politique intérieure de la République du Yémen, le succès ou l'échec de sa politique étrangère pourrait donc se mesurer à l'aune de sa capacité ou de son incapacité à attirer le soutien extérieur pour réaliser l'objectif essentiel de sa politique intérieure.

Cela m'amène à dire qu'un pays comme le Yémen, qui dépend dans une large mesure de l'aide étrangère pour mener à bien sa politique intérieure — c'est-à-dire son développement économique, social et culturel — doit tenir compte, dans sa recherche de l'aide financière et technique



nécessaire pour atteindre les objectifs de sa politique intérieure, de certains principes fondamentaux que d'aucuns pourraient considérer comme des facteurs pouvant faciliter cette aide. Je ne dis pas qu'elle la rend obligatoire.

Qu'il me soit permis de préciser à cet égard que, dans le cadre des paramètres d'une politique étrangère, il existe une ligne rouge à ne pas dépasser lorsque l'on recherche un objectif sur le plan intérieur. Le plus important de ces paramètres est la nécessité de garantir la souveraineté et de ne pas devenir tributaires d'autres pour la réalisation des intérêts nationaux. L'aide étrangère ne devrait pas se faire au détriment d'engagements régionaux et internationaux du pays. Parallèlement, certaines considérations de base reconnues unanimement par la communauté internationale ne peuvent être méconnues ou laissées en marge car cela nuirait aux intérêts de ce pays et entacherait ses relations avec la communauté internationale. Parmi ces considérations figure la nécessité de se conformer aux pactes et conventions internationaux et de respecter les droits de l'homme.

De même la lutte contre le terrorisme et la violence sous toutes leurs formes et manifestations, quels que soient leur origine, leurs auteurs, le pays où ils sont commis, est devenue l'un des éléments fondamentaux, qui ne saurait être négligé par tout pays qui recherche une aide étrangère ou même le simple consentement de la communauté internationale.

De manière identique, la relation entre un gouvernement et ses citoyens influe directement et très fortement sur la position des pays donateurs qui fournissent aide et assistance vis-à-vis de ce gouvernement. Il ne faut cependant pas être trop idéaliste, car certains pays donateurs placent leurs intérêts nationaux au-dessus des idéaux. Il s'ensuit que de nombreux pays ayant entretenu des relations extrêmement mauvaises avec leur peuple ont encore réussi à obtenir une aide financière considérable, bien que ce cas de figure se soit davantage produit pendant la guerre froide que de nos jours.

La République du Yémen est donc totalement attachée à la consolidation de la paix et à la stabilité aux niveaux régional et international. Cela se traduit particulièrement dans son attitude à l'égard de son conflit avec l'Érythrée et dans ses efforts pour résoudre de manière pacifique les problèmes frontaliers avec ses voisins.

La République du Yémen appuie le processus pour une paix juste et durable au Moyen-Orient et le principe «terre contre paix». Mais, comme tous les autres pays arabes, elle rejette catégoriquement le principe de la paix contre la paix.

La République du Yémen a condamné toutes les formes de terrorisme, que ce terrorisme soit pratiqué par un individu, un groupe ou un État.

Tels sont les bases et les principes de la politique étrangère de la République du Yémen.

Sur le plan intérieur, la relation entre le Gouvernement et ses citoyens est fondée, comme je l'ai dit précédemment, sur la légitimité constitutionnelle, sur l'égalité entre tous les citoyens, hommes et femmes, en matière de droits et d'obligations, sur la liberté des individus et des groupes d'adhérer à des partis, des syndicats, des organisations de la société civile, sur la liberté de la presse et sur la protection des droits de l'homme.

En vertu de son profond attachement aux nobles principes de la Charte des Nations Unies, la République du Yémen pratique une politique étrangère fondée sur le respect mutuel, la coopération fructueuse, les intérêts communs, le rejet de la violence dans les relations internationales, la coexistence pacifique, le maintien de la sécurité et de la stabilité, le bon voisinage et la consolidation du rôle du Yémen pour satisfaire les besoins de notre nation et pour défendre les causes du droit, de la justice et de la paix dans le monde, sous la sage direction du Président Ali Abdullah Saleh.

À cet égard, nous sommes satisfaits des résultats de nos efforts pour améliorer nos relations et coopérer avec les pays frères et amis. Ainsi, nous sommes fiers d'avoir pu résoudre le problème frontalier entre notre pays et le Sultanat d'Oman et d'avoir pu parvenir à une solution acceptable pour les deux parties. C'est là un exemple qui pourrait être suivi par nos frères et voisins dans la recherche d'une solution aux problèmes frontaliers.

C'est ce que nous entreprenons maintenant avec nos frères et voisins du Royaume d'Arabie saoudite. Nous espérons pouvoir parvenir à notre but : servir les intérêts et aspirations de nos deux pays frères et voisins et consolider la stabilité et la paix dans la région.

La République du Yémen s'est efforcée d'éviter l'escalade et de dissiper les tensions. Elle a démontré son désir sincère d'agir de la sorte et a déployé de grands efforts à cette fin, tant lorsqu'elle a traité, à la mi-décembre 1995, la question de l'occupation par l'Érythrée de l'île yéménite de la Grande-Hanich située dans la mer Rouge, que tout au long des négociations entre les deux pays afin de parvenir à une solution pacifique qui préserve les droits juridiques, historiques et géographiques. Plutôt que de nous précipiter

de faire usage de la force, nous avons cherché à privilégier tous les moyens pacifiques à notre disposition. Afin d'épargner à nos deux peuples voisins le fléau de la guerre, nous avons choisi le dialogue, par le biais d'une médiation officielle et d'un arbitrage international.

La République du Yémen, tout en exprimant sa solidarité envers le peuple frère somalien, par la voix des autorités yéménites, représentées en la personne du Président Ali Abdullah Saleh, est venue ajouter ses efforts à ceux de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement afin de ramener la paix en Somalie. En outre, notre Président a reçu l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la Somalie lors de la visite de ce dernier dans notre capitale. À cette occasion, la République du Yémen a exprimé l'intérêt particulier qu'elle portait à la question somalienne et a discuté des efforts qu'elle déployait pour tenter d'apporter une solution appropriée au conflit en Somalie, et ce, non seulement en raison des liens historiques et sociaux qui existent entre le Yémen et la Somalie, mais aussi en raison des conséquences néfastes que cette crise pourrait avoir sur notre pays, et du fait que des milliers de réfugiés somaliens ont trouvé asile au Yémen.

La République du Yémen a fait part de sa disposition à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies afin de normaliser la situation en Somalie et pour permettre à ce pays de devenir un membre actif de la communauté internationale. Nos efforts conjoints ont mené à des progrès significatifs à cet égard. Nos dirigeants politiques ont reçu un certain nombre de dirigeants somaliens et ont cherché à résoudre les divergences somaliennes, fermement convaincus qu'ils étaient de la nécessité de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Somalie et de garantir la justice et l'égalité pour tous ses citoyens.

C'est pourquoi nous lançons, depuis cette tribune, un appel à nos frères Somaliens pour qu'ils prennent eux-mêmes l'initiative du règlement pacifique du conflit et de la création d'un climat de stabilité qui leur permettra de restaurer les institutions nationales et de reconstruire le pays, et qu'ils fassent à cet égard montre d'une volonté politique et d'un désir sincère de réaliser ces objectifs. Les réfugiés somaliens pourront alors regagner leur région et y être réinstallés.

Nous en appelons également à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts et qu'elle accorde davantage d'assistance et d'appui pour permettre la recons-

truction des institutions de l'État dans un climat de concorde nationale acceptable pour tous les Somaliens.

Lorsque nous nous sommes réunis l'an dernier, le Yémen s'est félicité du Mémorandum d'Accord signé entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies en mai 1996, portant sur l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité relative à la formule «pétrole contre nourriture», qui constituait une première mesure en vue d'alléger les souffrances du peuple iraquien. Le Yémen était alors optimiste et pensait que l'Accord, qui avait été conclu à l'issue de négociations laborieuses, serait appliqué sans retard, mais force est de constater aujourd'hui que la mise en oeuvre de cet Accord rencontre et continue de rencontrer de sérieuses difficultés, ce qui ne fait qu'accroître les souffrances du peuple iraquien.

La République du Yémen, tout en réaffirmant que l'Iraq doit mettre en oeuvre toutes les résolutions de la légitimité internationale et qu'il doit continuer à coopérer avec l'ONU, juge qu'il est nécessaire et urgent d'alléger les souffrances du peuple iraquien causées par le maintien de l'embargo imposé à ce pays.

Cela m'amène à évoquer l'embargo aérien et les autres mesures imposées à la Jamahiriya arabe libyenne ainsi que les dommages et les souffrances infligés au peuple frère libyen, du fait de cet embargo injuste. Nous demandons de nouveau que cet embargo soit levé, conformément aux résolutions de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement des pays non alignés.

S'agissant du Soudan, mon pays se réjouit des faits récents et des changements apportés à l'accord de paix de Khartoum et les appuie. Cet accord devrait recevoir l'assentiment et l'appui de l'ONU et de la communauté internationale.

En République du Yémen, nous considérons avec beaucoup d'admiration et de respect la manière dont les élections démocratiques se sont déroulées récemment en République islamique d'Iran. Nous félicitons le nouveau Président iranien de son élection, et nous applaudissons à l'approche que son gouvernement a adoptée vis-à-vis de la région. Cependant, nous lançons un appel à nos frères de la République islamique d'Iran et des Émirats arabes unis pour qu'ils poursuivent leur dialogue direct en vue de parvenir à un règlement pacifique définitif de la question des trois îles, qui soit conforme à la Charte des Nations Unies, aux principes du droit international et du bon voisinage.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la réalisation du développement durable et le respect des droits de l'homme dépendent en fin de compte de la volonté politique des États Membres de cette Organisation. Mais la pratique de la sélectivité à laquelle se livrent des Membres puissants de l'Organisation lorsqu'ils traitent avec les autres Membres ne manquera pas de vider le nouvel ordre mondial, dont les contours ne sont pas encore très clairement dessinés, de son contenu humanitaire équitable auquel nous aspirons tous. Aussi, cette tribune et cette Organisation représentent-elles le véritable filet de protection pour la sécurité et la sauvegarde de l'humanité tout entière.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Destin-Arsène Tsaty-Boungou, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie du Congo.

**M. Tsaty-Boungou** (Congo) : Je voudrais saluer la brillante élection de M. Oudovenko à la présidence de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Cette élection est à la fois un témoignage du respect dont jouit son pays auprès de la communauté internationale et un hommage appuyé rendu par les Membres de notre Organisation à ses qualités de diplomate et à son admirable expérience du système des Nations Unies. Tout ceci constitue assurément un gage de l'efficacité qui marquera sans aucun doute sa présidence et une garantie pour la réussite des travaux de la présente session. Ma délégation tient également à exprimer toute sa considération et ses félicitations au prédécesseur de M. Oudovenko, l'Ambassadeur Razali Ismail de la Malaisie, pour le travail remarquable, imaginatif et efficace qu'il a accompli, et tout particulièrement pour ses nombreuses initiatives, notamment celle qui a donné une impulsion décisive à l'exercice de réforme du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, a, en très peu de temps, accompli un travail appréciable, en particulier dans le domaine des réformes, dont les résultats pourraient laisser entrevoir des perspectives nouvelles pour la vie et les objectifs de notre Organisation.

En prenant la parole devant cette auguste Assemblée, je puis dire que ma peine est profonde car tant d'enfants, d'hommes et de femmes du Congo tombent chaque jour depuis le 5 juin 1997, sous les feux croisés des obus du fait de la guerre civile qui endeuille mon pays. Aussi, avec votre compréhension, ainsi que celle de l'Assemblée générale, voudrais-je consacrer mon propos à cette situation tragique.

Mais quel dilemme à cette tribune s'empare de moi! Le Ministre aurait en moi la tentation commode de peindre ici un tableau fait de propagande, de manichéisme, de jusqu'au-boutisme et exclusivement de certitudes gouvernementales. L'intellectuel et le patriote que je voudrais être a besoin de s'affranchir des convenances diplomatiques pour livrer ici ce qu'il ressent du fond de lui, dans son intime conviction et qui est, sans doute, ce que tant d'autres Congolais de ma génération ressentent.

Ceux-ci ressentent, comme moi, une grande douleur pour toutes les victimes qui continuent de tomber, dans le camp du Président Lissouba comme dans celui de l'ex-Président Sassou-Nguesso. Ils ressentent, comme moi, le vif sentiment d'être abandonnés à eux-mêmes par la communauté internationale face au drame qu'ils vivent. Et pourtant, dans mon pays qui connaît aujourd'hui une guerre fratricide, tout ou presque a été entrepris depuis la Conférence nationale souveraine, pour éviter à notre jeune démocratie les dérapages tragiques inhérents à tout changement social brutal qui, dans le cas présent, se traduisait par le passage d'un régime politique à parti unique, où toute opposition organisée était bannie, vers l'explosion de toutes les libertés tant individuelles, politiques que religieuses.

La Constitution, la Charte de l'unité nationale ainsi que tout le dispositif institutionnel et législatif mis en place depuis la période de transition qui a duré plus d'une année, s'inscrivaient dans cette perspective. Le déroulement sans heurt, dans la transparence des élections justes et libres, notamment de l'élection présidentielle qui a porté à la tête de l'État le Président Pascal Lissouba, avec plus de 61 % des voix, augurait d'un avenir radieux pour le processus de démocratisation au Congo.

Bien plus, le Président Lissouba s'est investi dès son installation à la mise en place des mécanismes susceptibles de consolider notre jeune démocratie. Dans la recherche et l'organisation du dialogue national et de la paix sociale, le Président Pascal Lissouba a, dès son investiture, lancé un appel à l'opposition pour qu'elle participe au gouvernement de la République. Cette offre, qui avait pour but de corriger ou d'adoucir certaines rigueurs constitutionnelles, avait été rejetée par l'opposition. Depuis lors, chaque élection perdue devenait pour l'opposition une véritable source de contestation et de conflit en ce qu'elle éloignait davantage du pouvoir politique et du mieux-être ses dirigeants.

La guerre qui ensanglante Brazzaville, notre capitale, est l'aboutissement du refus, par une partie de notre classe politique, d'accepter les rigueurs du jeu démocratique. Les germes de cette guerre sont à rechercher dans les problèmes

et les difficultés économiques du pays. Face à cette guerre, nous comprenons, sans pour autant la partager, l'indifférence de la communauté internationale au sort de quelques milliers d'Africains perdus dans un coin du globe dont, si la préservation des richesses du sol et du sous-sol constitue un enjeu et un sujet de préoccupation pour les grandes puissances économiques, la vie importe peu.

Cette indifférence a du reste quelque portée pédagogique. Elle nous renvoie à nous-mêmes, à nous observer comme dans une glace, pour mieux apprécier la place qui revient réellement aux Africains dans le concert des nations. Mais elle nous édifie également, si tant est que le patriotisme pouvait être une valeur communément partagée entre les Africains, sur la cruelle vérité que l'Afrique, du moins une partie d'elle, ne compte que pour ce qu'elle a de richesses. Il en ressort, qu'en cas d'égarements politiques, l'Afrique ne peut attendre de la communauté internationale qu'un droit de regard indifférent a priori, et un droit de jugement condescendant a posteriori. Ce regard vient, souvent et tardivement, pour rappeler les violations des droits de l'homme perpétrées en temps de guerre par les parties au conflit.

Mais ce droit de jugement, que nous reconnaissons volontiers aux autres peuples épris de paix et de démocratie, n'implique-t-il pas, en contrepartie, des devoirs à la charge de ceux qui, au moment des faits, c'est-à-dire de la guerre ou des guerres, font montre d'un mutisme ou d'une inaction qui s'apparentent à un défaut de secours humanitaire à un peuple en danger de mort, voire de disparition. Est-ce à dire que ce peuple du Congo dont une partie périt chaque jour, depuis le 5 juin 1997, sous les roquettes et les canons achetés certes par des Congolais mais à eux vendus ou cédés par quelques «philanthropes» occidentaux, ne mérite-t-il pas le bénéfice de ce fameux droit d'ingérence humanitaire?

Nous refusons de croire, dans le cadre de notre Organisation, dont le principe de justice et d'égalité entre les peuples fait partie de ses valeurs sûres et fondatrices, que ce droit d'ingérence humanitaire qui, à l'échelle planétaire, s'assimile à une obligation de solidarité et de sauvegarde de la vie, aurait une couleur et une géographie privilégiées! Une couleur et une géographie variables suivant la couleur ou la géographie des victimes. Une telle croyance, si elle devait être une certitude, voire être tout court, pour une partie des Membres de notre Organisation, contribuerait à altérer inutilement et de manière durable la confiance légitime que tant de peuples, victimes innocentes, en proie à diverses atrocités et injustices, ont toujours placée en l'Organisation des Nations Unies.

La tentation de certains Membres de l'Organisation des Nations Unies est de dire que les Congolais se doivent de régler leurs problèmes eux-mêmes. Cette exhortation à notre sens de responsabilité ne peut qu'être prise en considération. Cependant, aujourd'hui, le peuple congolais est pris en otage ou demain un autre peuple pourra être pris en otage par une classe politique rivée à ses ambitions égoïstes et peu préparée à accepter les règles qui fondent le régime démocratique et donc, peu encline à rechercher et à préserver la paix.

Chaque jour, les exigences démesurées des uns et l'absence de tolérance des autres renvoient à plus tard, et à chaque fois à un prix humain plus élevé, la réunion des conditions d'une paix négociée. C'est ce qui est apparu à Libreville au cours de la deuxième semaine du mois de septembre 1997. Après que le Président Pascal Lissouba a convenu avec le Président Omar Bongo, Président du Comité international de médiation, d'une formule tendant à faire gérer le pays par un collège présidentiel composé du Président de la République actuel et de trois Vice-Présidents, nombreux sont les Congolais qui avaient vu en cette proposition la concrétisation du partage du pouvoir entre les personnalités qui se disputent le pouvoir au Congo et, par voie de conséquence, la fin de la guerre.

Malheureusement, ce qui était apparu comme un espoir s'est à nouveau transformé en cauchemar lorsque, en réponse à cette proposition de la médiation internationale, les Forces démocratiques unies de l'ex-Président Sassou Nguesso ont brisé l'espoir en exigeant que le Premier Vice-Président soit un des leurs et qu'il exerce cumulativement à ces fonctions de Premier Vice-Président, celles de Premier Ministre et de Ministre de la défense. Une telle exigence ne pouvait être, au regard de l'histoire politique de notre pays, longtemps marquée par de multiples coups d'État auxquels certains auteurs d'hier demeurent attachés, ne pouvait être acceptée ni par le Gouvernement ni par les autres partis politiques de l'opposition la plus représentative.

C'est à la suite de ce refus opposé par l'ex-Président Sassou-Nguesso qu'un nouveau gouvernement a pu être formé, à la tête duquel a été nommé M. Bernard Kolélas, maire de la ville de Brazzaville, leader de l'opposition. Divers postes ministériels ont été réservés à l'ancien parti unique, le Parti congolais du travail de l'ex-Président Sassou-Nguesso.

À ce jour, cette proposition d'entrer dans le Gouvernement a été également rejetée par l'opposition armée. Dès lors, que reste-t-il?

Le Gouvernement continue de croire aux vertus du dialogue et non à la force des armes. C'est pourquoi continue-t-il à espérer que les efforts du Comité international de médiation offriront au Congo les chances d'une paix durable, d'une transition gérée en partage entre les différentes forces politiques du pays en vue de permettre à notre peuple de librement choisir son président.

C'est dans le but de rechercher cette solution négociée que le Président Pascal Lissouba et le Premier Ministre Bernard Kolélas ont récemment signé le projet de cessez-le-feu proposé par la Médiation internationale. À ce jour, seul M. Sassou-Nguesso n'y a pas encore apposé sa signature.

Lorsque ceux-là mêmes qui contribuent en sous-main aux massacres fratricides et à la déstabilisation de certains États démocratiques, guidés en cela par la préservation de leurs propres intérêts, tirent prétexte en public du principe de non-ingérence, pour avoir une plus grande liberté de manoeuvre, ne faudrait-il pas craindre qu'ici, la non-ingérence ne devienne, devant la complaisance ou le silence de l'ONU, la pire des ingérences contre ces peuples massacrés et ces États déstabilisés?

Il y a pratiquement un an de cela, intervenant à cette même tribune, j'avais eu à m'interroger sur la pertinence de l'application de la règle de l'alternance politique dans le contexte de démocratisation de nos pays, économiquement faibles et qui ont, longtemps, secrété des classes politiques ayant jusqu'ici tiré leur fortune et leur ascension sociale de l'action politique exclusivement. Les événements que traverse mon pays donnent, hélas, plus d'intérêt et plus de sens à cette interrogation. Tout comme ils nous interpellent dans le sens d'une meilleure prise en compte de notre histoire politique contemporaine, d'un partage nécessaire du pouvoir pour instaurer une paix durable et mieux assurer le succès du régime démocratique.

Au vrai, c'est dans cette approche que la démocratie, tout en se développant dans le respect de ses exigences fondamentales, pourra, dans le contexte économique et historique de certains pays africains, être un facteur de paix et de développement au lieu d'être, comme c'est le cas aujourd'hui dans mon pays, un facteur de déstabilisation et un véhicule de haines ethniques attisées au gré des élections diverses.

Il s'agit là d'une question fondamentale à la réponse de laquelle, sans doute, le Congo, mon pays, aujourd'hui en guerre, pourra retrouver la voie de la raison, de la paix et de la poursuite du processus démocratique. Car le chemin qui conduit à la démocratie dans mon pays, longtemps sous

l'emprise d'un régime monopartite qui a bâillonné les libertés, sous la foi d'une idéologie vite abandonnée d'ailleurs, est ressenti par notre peuple comme un chemin de croix.

Le contraire aurait été beau mais étonnant, car le monopartisme et le totalitarisme ne pouvaient pas disparaître sans soubresauts ni résistances.

Notre combat, celui de tous les Congolais qui croient aux valeurs de la démocratie, à l'épanouissement de l'homme sous elle, à l'éclosion des intelligences et des énergies dans notre pays grâce à cette même démocratie, au régime de liberté sous elle, ce combat-là, dis-je, sera vain s'il ne se manifeste de la part de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies, aucun signe de solidarité susceptible d'annihiler une fois pour toutes, dans les esprits et dans les faits, la tentation de recourir aux armes pour accéder au pouvoir.

Le Gouvernement de la République du Congo tient à exprimer à nouveau ses regrets et sa grande compassion au Gouvernement et au peuple frère de la République démocratique du Congo, pour les dommages et les pertes en vies humaines qui sont le fait de la guerre de Brazzaville. Nous sommes convaincus que les peuples des deux Congos qui ont déjà versé trop de sang et de larmes dans leur histoire et dans leur retour à l'état de droit veulent vivre en paix l'un vis-à-vis de l'autre.

C'est pourquoi cette situation démontre combien il est plus qu'urgent pour l'ensemble des forces éprises de paix et de démocratie d'aider les Congolais à parvenir le plus rapidement possible à une solution susceptible de ramener la paix à Brazzaville et de préserver l'ensemble de la sous-région d'une éventuelle extension des actes de déstabilisation et de la guerre.

Nous apprécions hautement l'engagement de certains gouvernements qui, devant le drame congolais, ont fait connaître leur disponibilité à mettre des troupes pouvant constituer une force multinationale d'interposition face aux attermoissements des Nations Unies.

Les blessures et les morts dans notre propre pays nous permettent de mieux comprendre et de mieux regretter celles qui ont lieu dans le reste du monde. Nous tenons ici à exprimer nos sentiments de solidarité avec tous les autres peuples qui souffrent, le peuple algérien notamment. Là aussi, notre souhait est que la raison l'emporte sur toutes autres considérations afin de permettre à l'Algérie de poursuivre son développement économique.

Je conclurai en affirmant que la volonté politique de rétablir la paix à Brazzaville existe. Cependant, le retour à la paix est rendu difficile sur le terrain par le fait que les moindres tirs d'armes délibérés ou incontrôlés peuvent, à tout moment, relancer l'escalade de la violence et mettre toujours en péril de nombreuses vies humaines. Ces actes sont commis avec d'autant plus de facilité, d'irresponsabilité et d'impunité qu'il n'y a aucune force neutre et internationale à Brazzaville, en mesure de déterminer la responsabilité des uns et des autres.

La présence des troupes de la force multinationale, envisagée par le Secrétariat général, mais jamais mise en place, aurait permis, c'est notre conviction, d'aller le plus vite et le mieux possible vers une paix durable.

Puisse notre appel au secours être entendu ou servir à la prise en compte de futurs autres appels de détresse. Puissent également mes propos à cette tribune résonner en chacun de nous, comme en écho dans cette Assemblée générale, pour éviter que d'autres peuples africains ne subissent à jamais les affres de la guerre et de la dictature sous la volonté conjuguée d'une poignée de politiciens sans foi ni loi, et d'affairistes de tous bords, eux aussi, sans foi ni loi.

**Le Président par intérim** (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat général pour cette séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, la durée de la première intervention dans l'exercice du droit de réponse est limitée à 10 minutes et celle de la seconde à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Tanç** (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : En réponse au discours du Ministre des affaires étrangères de la Grèce en date du 26 septembre, je voudrais indiquer ce qui suit : cette déclaration contient de fausses accusations et une dénaturation des faits concernant la Turquie.

L'Assemblée générale est une auguste instance où les problèmes internationaux sont débattus en vue de leur règlement. Mais malheureusement et depuis longtemps, la Grèce exploite l'occasion du débat général à des fins de propagande et de diffusion d'informations incorrectes sur des questions importantes entre la Turquie et la Grèce.

L'état d'esprit qui a prévalu à la déclaration du Ministre sur mon pays est peut-être apparu dans les termes qu'il a employés en s'adressant à une chaîne de télévision grecque la veille de son allocution à l'Organisation des Nations Unies. Alors, s'en prenant à des interlocuteurs présumés imaginaires du côté turc, et sans aucune justification, il a déclaré qu'il ne négocierait pas avec un «tueur, violeur et voleur» — des mots qui passent mal dans la bouche d'un homme d'État ou au sein de cette Assemblée. Mais ils reflètent une certaine mentalité qui enlève toute crédibilité et validité aux allégations contenues dans le discours du Ministre.

Cette approche des relations turco-grecques est en flagrant contraste avec la politique bienveillante et conciliatoire que poursuit le Gouvernement turc en vue de trouver des solutions aux problèmes existant entre les deux pays. L'attitude positive et constructive de la Turquie s'est reflétée dans la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères turc consécutive à celle faite par son homologue grec. Le Ministre des affaires étrangères turc a souligné, notamment :

«En ce qui concerne nos relations avec la Grèce, notre principal objectif est d'aborder rapidement, par le biais d'un dialogue de fond positif, les questions toujours en suspens entre nos deux pays ... nous avons lancé plusieurs appels à la Grèce pour qu'elle accepte ce dialogue.

Nous n'excluons aucune méthode acceptée de règlement pacifique de nos différends ... nous avons appliqué unilatéralement plusieurs mesures propres à accroître la confiance dans l'espoir d'une réciprocité. Nous pensons que le groupe de «Sages», composé de deux ... personnalités de la Turquie et de la Grèce ... pourra enfin se réunir...

Nous attendons également avec impatience la concrétisation de l'accord obtenu ... à Madrid en juillet dernier ... pour instaurer de meilleures relations entre nos deux pays.

... nos problèmes bilatéraux ne peuvent être solutionnés à partir des seules initiatives de la Turquie, et ... un engagement mutuel et une démonstration de bonne volonté des deux parties sont essentiels.» (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session, Séances plénières, 14e séance*)

Comme l'indique mon Ministre des affaires étrangères dans sa déclaration, les Présidents des deux pays ont adopté

une déclaration conjointe à Madrid il y a quelques mois seulement, en juillet, visant à améliorer les relations bilatérales. Ils ont constitué un groupe de «Sages» chargé d'étudier et de préparer des recommandations sur les questions en suspens. Des efforts sont actuellement déployés pour rapprocher les positions respectives. Toutefois, l'attitude de la Grèce n'est pas encore conforme à cet esprit constructif. En fait, le porte-parole du Gouvernement grec, M. Reppas, a fait savoir le 23 septembre que la Grèce suspendait la réunion prévue entre les membres turc et grec du groupe car, disait-il :

«les conditions les plus favorables ne sont pas réunies à l'heure actuelle.»

Suite aux diverses références au droit et traités internationaux faites par le Ministre dans sa déclaration, j'aimerais attirer particulièrement l'attention de l'Assemblée sur la revendication par la Grèce d'étendues pour ses eaux territoriales et pour son espace aérien national en mer Égée, dont les dimensions sont différentes de celles fixées par le droit international. Le fait que la superficie de l'espace aérien national doit correspondre à celle des eaux territoriales est un principe sans équivoque du droit international, comme il est stipulé aux articles 1 et 2 de la Convention de Chicago sur l'aviation civile internationale. La revendication par la Grèce d'un espace aérien de 10 milles, indépendamment du fait que ses eaux territoriales soient limitées à 6 milles, montre clairement le mépris de la Grèce vis-à-vis du droit international et est, en fait, rejetée par la communauté internationale. Le Ministre des affaires étrangères grec, qui évoque si souvent l'attachement de son pays au droit international, pourrait-il expliquer à cette Assemblée sa position relative à la superficie des eaux territoriales et de l'espace aérien en mer Égée, qui est un des éléments à l'origine des différends existant entre nos pays?

La Grèce pourrait-elle avancer des arguments convaincants pour défendre sa violation du statut des îles de la mer Égée orientale, qui sont très clairement placées sous régime démilitarisé par les traités internationaux? La Grèce, qui tient à porter la question de l'île de Kardak devant la Cour internationale de Justice, serait-elle également d'accord pour porter la question de la violation du statut démilitarisé des îles de la mer Égée orientale devant la Cour, en levant sa clause de réserve, qui exclut de la juridiction de la Cour tout différend relatif à des actes militaires de défense perpétrés par la Grèce, même s'ils violent les traités et le droit internationaux?

Ces faits reflètent l'approche «à la carte» de la Grèce en matière de droit international.

La communauté internationale est également bien informée des événements à Chypre, qui figurent à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis 34 ans. Nous sommes convaincus que la communauté internationale, familière avec ces questions depuis plusieurs décennies, fera facilement la distinction entre réalité et fiction, entre propagande et vérité. On ne peut que se demander pourquoi, alors que tant d'efforts sont déployés pour trouver des solutions pacifiques à ces problèmes, la Grèce préfère s'engager dans l'acrimonie et la propagande, et évite de répondre au geste de conciliation et d'amitié de la Turquie. On se demande si la Grèce tire quelque avantage à prolonger les différends existant entre elle et la Turquie. Nous voudrions indiquer à cet égard qu'une telle attitude ne peut qu'être nuisible à la Grèce.

**M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Hier, l'Assemblée a entendu l'allocution du Ministre des affaires étrangères du Burundi, dans laquelle il a longuement évoqué la République-Unie de Tanzanie et son rôle dans la recherche de la paix dans son pays. Par une litanie de mensonges et de propos falsifiés à dessein, le Ministre des affaires étrangères a cherché à imputer à la Tanzanie la responsabilité pour les problèmes au Burundi et l'échec du processus de paix à ce stade.

Je ne chercherai en aucune manière à répondre aux accusations spécifiques lancées contre mon pays, et je me contenterai de mettre les choses au clair.

La Tanzanie est un pays voisin du Burundi. Nous sommes liés par la géographie, l'histoire, le sang et l'amitié. Depuis son indépendance il y a plus de 30 ans, la Tanzanie a subi, avec nos frères au Burundi, d'immenses souffrances causées par des conflits et des guerres cycliques qui ont sévi dans ce pays. Durant toutes ces années, nous avons accueilli des réfugiés burundais par centaines et par milliers, et continuons de le faire aujourd'hui encore. Nous avons compaté aux problèmes exceptionnels du Burundi, malgré que nous savions et soyons parfaitement convaincus qu'ils étaient dus à des politiques de rigidité, d'extrémisme et d'exclusion menées par les dictatures militaires successives qui ont dirigé le pays d'une manière quasi ininterrompue pendant ces 30 dernières années. Nous avons continué d'encourager les autorités burundaises sur la voie du compromis politique et du dialogue.

La Tanzanie et le reste de la communauté internationale ont été ravis de voir le Président d'alors, M. Buyoya, lancer, dans les années 80, un programme de réforme politique qui a culminé avec la tenue des premières élections démocratiques en juillet 1993 et l'arrivée au pouvoir

du parti Frodebu sous feu le Président Melchior Ndadaye. Nous avons félicité le major Buyoya et le peuple burundais pour leur courage politique, qui a permis à leur pays de faire la transition, d'une dictature militaire à la démocratie.

Naturellement, ce fut un choc lorsque, quelques mois plus tard, l'armée burundaise a détruit les acquis de la démocratie. L'assassinat brutal du Président Ndadaye et d'un certain nombre de ses proches collaborateurs au Gouvernement et au Parlement avait pour objet d'annihiler l'autorité politique et créer un vide qui puisse être facilement occupé par l'armée ou ses mandataires.

Même au vu de cette transgression brutale, la Tanzanie, et même la communauté internationale, n'ont pas pris des mesures au-delà de la condamnation. Nous sommes restés fidèles à notre objectif premier, qui était de faciliter la délicate transition vers un régime démocratique. Les efforts déployés à cette fin par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), par l'intermédiaire de sa mission au Burundi, avaient le plein appui de la Tanzanie.

De même, les consultations qui ont débouché sur la Convention de gouvernement et la nomination à la présidence de Sylvestre Ntibantunganya ont bénéficié de notre appui général. Nous avons soutenu ce processus, mais pas parce que nous croyions qu'il était juste ou démocratique. C'était un processus cynique qui avait pour objectif de mettre fin à la transition démocratique en assignant des rôles politiques à des pseudo-partis qui ne pouvaient même pas remporter un seul siège au Parlement, et dont les membres n'étaient probablement pas plus que quelques-uns.

Très vite, il est devenu clair que le véritable objectif de la Convention du gouvernement était de parachever le coup militaire qui avait commencé avec l'assassinat du Président Ndadaye. Les campagnes internes de déstabilisation, notamment l'opération «Ville morte» lancée par l'armée et les partis politiques extrémistes, ont contribué à créer un climat d'insécurité et d'intimidation, qui à son tour a entraîné la tyrannie et l'obstruction du processus politique.

Tout au long de cette période, la Tanzanie est restée fidèle à ses devoirs de voisin responsable et a continué d'exhorter les politiciens et l'armée du Burundi à entendre raison et à comprendre qu'il était nécessaire qu'un dialogue politique s'engage entre tous les segments de leur société. Nous avons continué d'insister sur le retour à la Constitution afin que le pays puisse entamer le processus d'apaisement et de reconstruction nationale.

C'est dans l'esprit d'aider le peuple burundais à s'engager sur la voie de la paix que Mwalimu Julius Nyerere, au nom de l'Organisation de l'unité africaine et des pays de la région, a accepté de s'employer à faciliter le dialogue politique entre les parties au conflit dans le cadre du processus de paix de Mwanza. Nous regrettons que, malgré le grand effort qui a été fait dans ce sens, la classe politique burundaise ait refusé de se montrer sincèrement résolue à oeuvrer au succès du processus de Mwanza.

Le fait que les militaires, commandés par le major Buyoya, ont choisi de ne tenir aucun compte de l'opinion internationale et du processus qui se déroule dans le cadre de Mwanza et se sont emparés du pouvoir au mois de juillet 1996 est une source de profond regret. Cet acte d'usurpation du pouvoir a été catégoriquement condamné par l'Afrique et l'ensemble de la communauté internationale. Les pays de la région se sont réunis à Arusha à la suite du coup de Buyoya et ont dicté des conditions que les dirigeants militaires devaient remplir dans des délais fixés. Ces conditions comprenaient : rétablir la Constitution et le Parlement, mettre fin à l'interdiction des partis politiques et assurer le retour des militaires dans leurs casernes. Dans le même ordre d'idées, le premier Sommet d'Arusha a réaffirmé que la région était disposée à poursuivre le dialogue politique dans le cadre du processus de Mwanza, sous la direction de Mwalimu Nyerere, dans le but de négocier un règlement du conflit au Burundi. Aujourd'hui, cela reste notre objectif central. En fait, l'Organisation de l'unité africaine et l'ONU qui ont été tenues informées de l'évolution de la situation dans la région appuient nos efforts.

La Tanzanie a déclaré à maintes reprises qu'elle n'avait d'autre intérêt au Burundi que d'aider les populations de ce pays à vivre en paix les unes avec les autres à l'intérieur de leurs frontières. La région s'est également alignée sur cette politique. Les problèmes du Burundi nous touchent. Nous avons assumé le gros du fardeau que représente l'accueil des réfugiés burundais à la suite des conflits politiques cycliques dont ce pays a été victime. L'absence de leadership au Burundi continue de nous porter préjudice. Les autorités burundaises se montrent cyniques en laissant entendre que la Tanzanie ne peut que tirer profit de l'instabilité qui règne dans leur pays.

C'est au Burundi et non ailleurs que les problèmes existent. Les autorités burundaises peuvent bien essayer de s'en tenir à la politique de l'autruche; il n'en demeure pas moins qu'elles ne peuvent écarter le compromis politique, le partage du pouvoir et l'instauration de la sécurité pour tous dans leur pays. Il ne s'agit pas d'un problème bilatéral



entre le Burundi et la Tanzanie ou avec la région. C'est un problème qui se pose parmi la population burundaise.

La Tanzanie n'a pas appuyé, n'appuie pas et n'appuiera pas une agression armée contre le Burundi par quelque groupe que ce soit. Les soi-disant incursions armées perpétrées à partir de camps de réfugiés ou l'entraînement militaire qui y aurait lieu sont, au mieux, une interprétation erronée des faits par les autorités burundaises pour justifier l'oppression accrue qu'elles exercent sur leurs populations. En tout cas, la Tanzanie ne dirige pas les camps de réfugiés et n'a eu connaissance d'aucune de ces violations du territoire burundais. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations non gouvernementales ont démenti catégoriquement qu'un tel entraînement avait lieu dans les camps de réfugiés. La Tanzanie serait heureuse de recevoir des preuves de ces activités militaires afin qu'elle puisse y mettre fin, car elles violeraient notre souveraineté.

La présence des camps de réfugiés près de la frontière est nécessaire et sera maintenue. Il ne faut pas attendre de la Tanzanie qu'elle crée de nouveaux foyers permanents pour les réfugiés burundais. Nous l'avons fait par le passé — en 1965 et en 1972. Le faire maintenant serait refuser aux réfugiés le droit et l'occasion d'être rapatriés rapidement. Cela servirait également à encourager les autorités burundaises dans leur comportement irrationnel et dans leur incapacité d'opérer les changements politiques nécessaires, persuadées qu'elles sont, à tort, que les réfugiés, qui sont le résultat de leur irresponsabilité politique, pourraient être écartés de leur vue. Nous restons convaincus que la proximité de leur patrie incitera les réfugiés à y retourner promptement et que ce processus pose peu de difficultés logistiques. Nous l'avons vu lorsque 500 000 réfugiés rwandais ont choisi de retourner chez eux à pied l'année dernière, dès qu'ils se sont sentis en sécurité.

La région, et non pas la Tanzanie, a imposé des sanctions contre le Burundi pour inciter les Burundais à entamer des négociations. La région a déclaré que dès qu'il y aura des raisons de croire que le processus politique a pris un cours irréversible, elle n'aura plus de raison de maintenir les sanctions. Même en l'absence de preuve d'une telle irréversibilité, la région a relâché les sanctions afin de répondre aux besoins humanitaires des populations innocentes de ce pays. Les autorités burundaises doivent, comme elles en ont la responsabilité, honorer leur part du marché, et non pas chercher à s'y soustraire en invoquant des prétextes comme la partialité du médiateur ou l'insécurité du lieu de rencontre. Les arguments concernant l'insécurité en Tanzanie relèvent de la fiction. À aucun moment un haut

fonctionnaire ou un négociateur burundais n'a été harcelé ou menacé. En vérité, c'est librement et sans rencontrer d'obstacle que de nombreux hauts fonctionnaires burundais vont en Tanzanie et en reviennent. Il n'est guère surprenant qu'ils brandissent l'épouvantail de la soi-disant insécurité pour dissimuler leur réticence à poursuivre le dialogue politique. Nous rejetons l'allégation selon laquelle la Tanzanie a cédé l'ambassade du Burundi à l'une des parties. En tant que Gouvernement respectueux des lois, ce n'est pas une mesure que nous pouvons prendre. Nous avons cru comprendre que le diplomate qui dirige actuellement l'ambassade se trouve là à la suite du partage de postes, qui est intervenu dans le cadre de la Convention du gouvernement. Qu'il reste ou qu'il parte est une question qui relève de la compétence des autorités burundaises et non pas de la Tanzanie.

La Tanzanie a déclaré à maintes reprises que si la question du médiateur ou celle du lieu de rencontre posent des problèmes, elles doivent être discutées non pas avec le Burundi, mais avec les pays de la région, qui ont confié le mandat à la Tanzanie et à Mwalimu Nyerere. Mais, en dernière analyse, le problème n'est pas la prolifération des instances ou des médiateurs ou des lieux de rencontre : c'est un problème de négociation d'accords acceptables en vue d'un compromis politique et de la sécurité pour tous. La région ou la communauté internationale ne peut se permettre de laisser l'irresponsabilité dont font preuve actuellement les autorités burundaises entraîner ce pays à la catastrophe. Nous sommes encore trop douloureusement conscients de l'horrible génocide dont a été victime le Rwanda.

La Tanzanie reste bien disposée envers le Burundi, qu'elle continuera d'aider, malgré le manque de gratitude des autorités burundaises. En tant que pays de la région, nous continuerons de demander instamment aux autorités militaires d'entendre raison et de saisir à nouveau l'occasion d'entamer un dialogue. Nous invitons les autorités burundaises à abandonner leurs illusions quant à un règlement interne limité et de faire preuve, à l'instar de la région, de bonne volonté. Aucune solution, partielle ou militaire, ne saurait être durable. Si tel était le cas, nous ne parlerions pas du Burundi, qui a connu un régime militaire pendant des décennies. La sécurité durable du peuple burundais se trouve dans le dialogue et le compromis politique, et pas ailleurs.

**M. Hermenegilde** (Burundi) : Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a dit qu'il ne voulait pas se lancer dans des polémiques, et de mon côté je souhaite les éviter. Je voudrais cependant dire que je préférerais reporter

ma réponse à la semaine prochaine. Je serai alors en mesure d'apporter des preuves qui permettront à l'Assemblée de juger du bien-fondé de tout ce qu'a dit hier le Ministre des affaires étrangères du Burundi.

**M. Mwakawago** (Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous réservons la possibilité d'exercer notre droit de réponse lorsque le Burundi fera sa déclaration.

*La séance est levée à 18 h 30.*